



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 378 - 17 février 2020

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](https://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - César 2020 : «Si violer est un art, donnez à Polanski tous les Césars !»- Tribune Collective
- 2 - Le 8 mars, #OnArrêteToutes ! - Page 3
- 3 - 8 mars : marche des grandes gagnantes ! - Appel collectif - Page 4
- 4 - Viens répondre à l'enquête de #NousToutes sur le consentement ! - Faustine M - <https://www.madmoizelle.com> - Page 4
- 5 - Turquie : mobilisation contre une loi qui légitime le viol - <https://www rtl.fr> - Page 5
- 6 - Mexique: Assassinat de l'artiste et activiste féministe Isabel Cabanillas - 22 janvier - Page 5
- 7 - Maroc : les victimes de viol appelées à briser le silence - [www.bladi.net](http://www.bladi.net) - Page 5
- 8 - L'Inde va autoriser l'IVG jusqu'à 24 semaines - [liberation.fr](http://liberation.fr) - Page 6
- 9 - A Aceh en Indonésie, une brigade féminine chargée de flageller les femmes en vertu de la charia - Page 6
- 10 - « Assistants sexuels » - Lettre de l'association FDFA - Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - Page 7
- 11 - Légalisation de l'«assistance sexuelle» pour les personnes handicapées : une brèche sans précédent dans la lutte contre la marchandisation des corps et le harcèlement sexuel au travail - Grégoire Théry - Porte-Parole du Mouvement du Nid - 8
- 12 - Communiqué : Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aidant.es sexuel.les pour les personnes handicapées - Page 10
- 13 - Communiqué : « Loi bioéthique: débat au sénat » - Planning familial - Page 11
- 14 - Loi contre les violences conjugales: une mesure interdit l'espionnage du conjoint - Morgane Rubetti - [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr) - Page 12
- 15 - GPA, autoconservation ovocytaire, filiation : le Sénat modifie largement le projet de loi de bioéthique - Solène Cordier - [lemonde.fr](http://lemonde.fr) - Page 13
- 16 - Violences conjugales : pour la prise en compte des violences économiques - Communiqué collectif - Page 14
- 17 - Les femmes divorcées, grandes perdantes de la réforme des retraites - Texte collectif
- 18 - Tribune : Les femmes font-elles parties des grandes gagnantes de la réforme des retraites ? - Mathilde Guergoat-Larivière - Page 17
- 19 - César 2020 : Plus de 200 personnalités réclament plus de démocratie au sein de l'Académie - [www.ozap.com](http://www.ozap.com) - Page 18
- 20 - Nous ne vieillirons plus ensemble - sur la vieillesse des actrices - Murielle Joudet - [lostwknd.blogspot.com](http://lostwknd.blogspot.com) - Page 19
- 21 - Tribune : violences sexuelles (dans le sport), il est temps de donner de la voix - Page 21
- 22 - Tribune : "Nous ne serons plus celles qui encaissent" : après l'affaire Matzneff, des personnalités du monde littéraire réclament la fin de la "loi du silence" - Page 22

- 23 - La ménopause ne doit plus être vécue comme un tabou mais une libération. Il est urgent de changer de regard sur cette étape de la vie ! - Tribune collective - huffingtonpost.fr - Page 23
- 24 - Mère célibataire: le poids de la charge mentale - blog.cooloc.com - Page 24
- 25 - Pourquoi la crise climatique engendre toujours plus de violences envers les femmes - Marcus Dupont-Besnard - //www.numerama.com/ - Page 26
- 26 - #JeSuisMila : une jeune lesbienne menacée de mort après une charge contre l'islam - têtu.com
- 27 - Communiqué : Non au retour de délit de blasphème - UFAL - Page 28
- 28 - sur le transactivisme : Le thread de Marguerite Stern - sur tweeter - 29
- 29 - Pour un féminisme inclusif envers les femmes transgenres - Texte collectif - Page 31
- 30 - Editathon sur les prisonnières de Saint-Lazare - 4 mars - Paris - Page 33
- 31 - 50 ans du MLF : Débat « Notre corps nous-mêmes » - 29 février - Page 33
- 32 - Causerie #47TV, Netflix : les séries à l'épreuve du féminisme - Centre Hubertine Auclert - 25 mars - Page 34
- 33 - Livre/Manifeste : « Rebellez-vous » - Marie Daguerre avec Lauréne Daycard - Page 34
- 34 - Théâtre : « Les survivantes »- Isabelle Linnartz et Blandine Métayer - - Page 35
- 

## MOBILISATIONS

1 - César 2020 : «Si violer est un art, donnez à Polanski tous les Césars !»- Tribune Collective

« 12 nominations aux Césars pour le film J'accuse de Roman Polanski. 12, comme le nombre de femmes qui l'accusent de viols pédocriminels. Les associations et personnalités féministes seront là le 28 février 2020 à la cérémonie des Césars pour appeler à dire NON à la célébration d'un violeur qui silencie les victimes.

Par ces 12 nominations, le monde du cinéma a apporté un soutien franc et inconditionnel à un violeur en cavale, qui a reconnu avoir drogué et violé une enfant de 13 ans et a fui la justice américaine. Deux ans après #METOO, tandis qu'aux Etats-Unis Harvey Weinstein risque la prison à perpétuité, en France, nous acclamons et célébrons un violeur pédocriminel en fuite.

Nous ne pouvons pas « séparer l'homme de l'artiste » quand Polanski lui-même, dans le dossier de presse du film, parle « d'accusations mensongères, procédures juridiques pourries ». Personne n'est dupe. Polanski utilise sa notoriété, instrumentalise l'affaire Dreyfus pour se réhabiliter et se poser en victime alors qu'il est bourreau.

À Alain Terzian, président de l'Académie des Césars qui déclare refuser « les positions morales » : vous vous trompez. Il s'agit de justice, pas de morale. Refuser de prendre position, célébrer un agresseur comme Polanski, c'est soutenir le système d'impunité des violences masculines, et museler la parole des victimes.

Écoutons les victimes, écoutons Valentine Monnier, 12e femme à dénoncer un viol d'une extrême violence par Polanski, lorsqu'elle écrit : « Le délai de réaction ne vaut pas oubli, le viol est une bombe à retardement. [...] Est-ce tenable, sous prétexte d'un film, sous couvert de l'Histoire, d'entendre dire J'accuse par celui qui vous a marquée au fer, alors qu'il vous est interdit, à vous, victime, de l'accuser ? »

À vous, les 4 313 professionnel·les du cinéma qui vont voter pour les Césars 2020 : : En 2018 aux Césars, vous arboriez en nombre le ruban blanc #MaintenantOnAgit contre les violences masculines. En 2019, vous souteniez Adèle Haenel, son courage et sa vérité : dépolitisier le réel, c'est le repolitisier au profit de l'opresseur. Plus d'hypocrisie. En 2020, vous avez la responsabilité de prendre position et de refuser de décorer un violeur pédocriminel qui se pose en victime. En 2020, ne donnez pas raison à une Académie des Césars sexiste qui invisibilise encore trop les femmes au bénéfice des agresseurs (une seule femme nominée pour le meilleur film et la meilleure

réalisation; et 55 % des étudiant.es en cinéma sont des étudiantes quand seulement 6 % de femmes sont récompensées aux Césars).

Les associations féministes appellent à un rassemblement devant la salle Pleyel, où se tient la cérémonie des César, le 28 février 2020, à 18h, et demandent instamment aux professionnel·les de voter #METOO ! »

**Les signataires :** Osez le Féminisme ! Planning Familial, Collectif Féministe Contre le Viol, HF, Association Internationale des Victimes de l'Inceste, Marche Mondiale des Femmes, Chiennes de garde, Collectif national pour les droits des femmes, Abandon de Famille - Tolérance Zéro !, Réseau féministe Ruptures, Hélène Bidard (adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes hommes), Mie Kohiyama (présidente de MoiAussiAmnesie), Eliane Viennot (historienne et féministe), Coralie Miller (autrice et metteuse en scène), Typhaine D (artiste féministe)

## 2 - Le 8 mars, #OnArrêteToutes !

Le 8 mars approche à grands pas. Beaucoup de femmes, salariées, chômeuses, précaires, retraitées ... participent activement à la mobilisation contre la contre réforme des retraites. Dans de nombreuses villes, on voit des cortèges féministes à chaque manifestation. La chorégraphie/flash mob #acausedemacron à l'initiative d'Attac rencontre un véritable succès. Dans les cortèges, de nombreuses pancartes alertent sur les conséquences de cette contre réforme sur les femmes et mettent en avant les inégalités salariales et professionnelles. La mobilisation continue avec une multiplication d'actions un peu partout, dans les rectorats, dans les hôpitaux, dans les tribunaux, à l'inspection du travail, dans les collectivités territoriales, dans les raffineries, dans la culture, les lycées et les universités..... La journée du 24 janvier a montré la détermination des salarié·es à lutter contre la retraite par points. Dans les réunions et initiatives interprofessionnelles locales, de plus en plus de femmes interviennent et parlent de la grève féministe du 8 mars.

2020 c'est aussi la réforme de l'assurance chômage qui va commencer à s'appliquer et va précariser de plus en plus de femmes. L'accès aux droits à la santé, l'éducation, la culture ..... se restreignent de plus en plus avec les restructurations et les contre réformes dans l'ensemble de la Fonction publique. Les femmes participent activement aux mobilisations dans ces secteurs. Les mesures gouvernementales contre les violences annoncées par le gouvernement suite au succès des manifestations contre les violences organisées notamment par Nous Toutes le 23 novembre ne sont vraiment pas à la hauteur. Les femmes Gilets Jaunes continuent à se mobiliser contre la précarité. A Paris, les employées de l'hôtel Ibis Batignolle qui cumulent racisme, discrimination, sexism et surexploitation, en grève depuis 6 mois, viennent enfin d'obliger le groupe ACCOR à les recevoir avec le sous-traitant qui les emploient.

Impliquée dans le mouvement actuel, le collectif «On Arrête Toutes» prépare la grève féministe du 8 mars 2020, journée internationale pour les droits des femmes.

Le 8 mars organisons nous partout, dans les quartiers, sur les lieux de travail, dans l'espace public. Pour en finir avec la domination masculine et la loi du profit qui détruit nos vies et la planète ! Soyons nombreuses le 8 mars à participer à la grève féministe de zéro heure à minuit. Investissons l'espace public. Le 8 mars 2020, On Arrête Toutes!

Pour organiser la grève, il est possible de joindre les associations féministes, les syndicats, dans toutes les régions.

Comment joindre « On Arrête Toutes » ? Par mail : [onarretetoutes@gmail.com](mailto:onarretetoutes@gmail.com)

Sur facebook : <https://www.facebook.com/OnArreteToutes/> Sur tweeter : @Otoutes

Sur instagram : [onarretetoutes](#) Sur le site : [onarretetoutes.org](http://onarretetoutes.org)

### **3 - 8 mars : marche des grandes gagnantes ! - Appel collectif**

Le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons toutes les dynamiques féministes à converger. Nous sommes les femmes du monde entier qui se lèvent et se révoltent pour dénoncer la domination et l'exploitation et remettre en cause le patriarcat. Mobilisées en masse depuis des décennies et encore le 23 novembre dernier pour exiger une société sans violences sexistes et sexuelles. En lutte, en grève, en manifestation depuis le 5 décembre pour exiger le retrait de la réforme des retraites.

Nous sommes fortes, nous sommes fières. Nous sommes les grandes gagnantes. Si nous sommes les grandes gagnantes ce n'est pas grâce à la réforme des retraites de ce gouvernement, mais parce que notre mobilisation sera victorieuse. Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous sommes celles qui brisons le silence et qui dénonçons les violences. Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous refusons la dévalorisation du travail des femmes, travail salarié, précaire, et travail invisible domestique quotidien. Nous sommes les grandes gagnantes parce que nous refusons toute discrimination liée au genre, à l'origine ou à l'orientation sexuelle.

Nous sommes les grandes gagnantes car nous refusons que les jeunes soient livrées à la précarité. Le 8 mars, ensemble portons le mot d'ordre international de grève féministe. Le 8 mars, on arrête tout·e·s. Pour exiger une égale répartition du travail domestique et de soin entre les femmes et les hommes. Pour libérer les femmes du travail précaire et décalé auquel elles sont trop souvent assignées. Pour en finir avec des modes de consommations sexistes et destructeurs de la planète. Pour défendre le droit à l'avortement contre les attaques constantes dont il est l'objet, pour dénoncer la casse des services publics dont nous sommes les premières à faire les frais, pour dénoncer le refoulement en dehors de nos frontières des personnes exilées fuyant les guerres, la misère et le dérèglement climatique.

Le week end du 8 mars, multiplions les actions et organisons la marche des grandes gagnantes sur tout le territoire. Cheminotes, infirmières, hôtesses, agentes du nettoyage, ouvrières, caissières, enseignantes, cadres, étudiantes, travailleuses indépendantes, artistes, avocates, retraitées..., défilons toutes en tenue de travail, à l'image de « Rosie la Riveteuse », icône de toutes les travailleuses invisibles. Revendiquons, dansons et chantons d'une même voix pour exiger le retrait de la réforme des retraites et refuser qu'« A cause de Macron, grandes perdantes nous soyons ». Dénonçons partout les inégalités de salaire et de pensions, exigeons l'égalité professionnelle; Parce que les femmes partout dans le monde se lèvent et luttent pour l'égalité et leur émancipation, soyons les grandes gagnantes ce 8 mars !

Premières signataires: Collectif « Tou.te.s contre les violences gynécologiques et obstétricales » ; Femmes Egalité ; Les effronté·es ; Les Chiennes de garde ; ~ le mouvement ; OLF ; FSU ; APEL-Égalité ; Ligue des femmes Iranienne pour la Démocratie-LFID ; Fondation Copernic ; Réseau Féministe « Ruptures » ; Union nationale lycéenne ; UNEF, le syndicat étudiant ; Collectif National pour les Droits des Femmes ; ATTAC ; Solidaires ; Maison des Femmes Thérèse Clerc-Montreuil ; Alchimie Solidarité ; Actionaid France-Peuples solidaires ; Marche Mondiale des Femmes Paris IdF...

### **4 - Viens répondre à l'enquête de #NousToutes sur le consentement ! - Faustine M - <https://www.madmoizelle.com>**

« Le collectif féministe #NousToutes a lancé une enquête sur le consentement dans les rapports hétérosexuels, et tu as jusqu'au dimanche 16 février 2020 pour y répondre !

Ça te dit quelque chose ? #NousToutes, c'est le collectif qui a organisé des marches contre les violences sexistes et sexuelles en novembre 2018 et 2019. Je t'invite vivement à participer à leur enquête en cliquant ici. C'est très rapide, tu auras terminé en moins de 10 minutes ! »

Il s'agit d'une enquête importante pour faire prendre conscience de la portée des problèmes liés au non respect du consentement qu'il existe aujourd'hui au sein des rapports hétérosexuels. Que ce soit au niveau politique ou individuel. C'est ce que montre certaines réactions à l'enquête, relayées

par #NousToutes sur son compte Twitter : « Je viens de me prendre une gifle monumentale dans la figure en réalisant le nombre de choses que certains partenaires ont faites... Sans mon consentement. »

#NousToutes a choisi pour cette enquête de cibler les rapports hétérosexuels, mais ne nie pas l'existence de problèmes liés au consentement dans les rapports homosexuels, comme le collectif le rappelle dans un commentaire Facebook : « En effet, la question du consentement dans les rapports sexuels gays ou lesbiens existe et est importante. Dans cette enquête, nous avons choisi d'étudier le consentement dans les rapports sexuels hétéro. Cela n'épuise pas le sujet ! »

Le soir du 10 février, après 3 jours, l'enquête a récolté plus de 60 000 réponses ! Une victoire, pour #NousToutes, sachant que leur objectif initial était de 40 000 en 3 semaines.

#NousToutes a annoncé que l'enquête sera close le lundi 17 février 2020.

## INTERNATIONAL

### 5 - Turquie : mobilisation contre une loi qui légitime le viol - <https://www rtl.fr/>

Se retrouver mariée de force avec son violeur, c'est le risque dénoncé par les associations de défense des droits des femmes en Turquie. Le gouvernement est tenté d'offrir l'amnistie totale aux hommes condamnés pour avoir eu des relations sexuelles avec des jeunes filles mineures de moins de 15 ans s'ils acceptent de se marier avec elles.

Pour une des militantes féministes contre le projet de loi, c'est une faveur faite aux violeurs d'enfants. "Dans certaines régions, les femmes sont sous une pression énorme, n'ont pas leur mot à dire, explique-t-elle. Si leur père décide de les marier pour une question d'honneur, elles seront mariées." Un avocat, défenseur du projet estime que la loi actuelle, qui condamne le mariage avec des enfants, va à l'encontre des pratiques actuelles de la société. "Si votre voisin vous dénonce parce que vous avez marié votre fille de 13 ou 14 ans, le marié sera condamné. Ce que la société considère comme normal, la loi considère que c'est illégal."

L'opposition dénonce ce projet. Mais si la loi est portée devant le Parlement, elle a de grandes chances de passer car l'AKP, le parti conservateur, a la majorité

### 6 - Mexique: Assassinat de l'artiste et activiste féministe Isabel Cabanillas - 22 janvier

La militante et plasticienne Isabel Cabanillas de la Torre, qui s'est battue pour que les autorités assurent la sécurité des femmes, a été abattue de plusieurs coups de feu et son corps retrouvé tôt samedi matin dans le centre de la ville frontalière de Ciudad Juarez. La membre du groupe des Filles de la mère Maquilera, dédiée à l'art, au militantisme et à la défense des droits des femmes, était portée disparue depuis vendredi. Isabel Cabanillas, 26 ans, est la quatrième femme tuée à Ciudad Juarez ce mois-ci et la sixième de l'État. Le corps de l'activiste a été retrouvé à côté de son vélo sur un trottoir à un carrefour. Dimanche matin, des proches, des amis, des militants et des voisins de Cabanillas de la Torre ont manifesté sur l'esplanade du monument à Benito Juarez pour exiger que les autorités arrêtent les responsables du crime et arrêtent le féminicide.

### 7 - Maroc : les victimes de viol appellées à briser le silence - [www.bladi.net](http://www.bladi.net)

Le collectif Masaktach (je ne me tairai pas) est très engagé sur la question. Il considère que « la parole des survivantes doit être libérée, pour que la peur change de camp ». La campagne de sensibilisation que ce collectif vient de lancer est un appel à témoignages sur les réseaux sociaux. Le but est simple : encourager les femmes violées à dénoncer leurs violeurs afin de se faire justice devant les juridictions compétentes, rapporte *Telquel*.

« Nos messageries Facebook et Twitter sont ouvertes. Nous publierons les témoignages que vous y enverrez. Dénoncez ces prédateurs qui agissent impunément, confortés par votre silence », explique le collectif dans un message publié le 9 février.

Les hommes « qui ont été témoins d'agressions ou de tentatives d'agressions, sont également appelés à les dénoncer ». "Seules les initiales des agresseurs seront publiées, rassure le collectif . En moins de 48 heures, le collectif a déjà reçu plusieurs témoignages, dont certains sont très graves, révélant ainsi le drame que vivent bon nombre de femmes.

Nous espérons que ces témoignages permettront de faciliter le travail judiciaire de lutte contre les violences faites aux femmes : les viols sont des crimes qui se prescrivent après 20 ans. Les agressions sexuelles sont des délits qui se prescrivent après 5 ans", rappelle le collectif sur sa page Facebook.

## **8 - L'Inde va autoriser l'IVG jusqu'à 24 semaines - liberation.fr**

C'est un premier pas important. Le gouvernement indien a approuvé mercredi un assouplissement des règles encadrant les avortements. Ils pourront être pratiqués jusqu'à 24 semaines après la conception contre 20 semaines actuellement (sauf en cas de danger pour la vie la mère). Le cabinet du Premier ministre indien Narendra Modi a validé cette mesure qualifiée de «réforme progressiste» par le gouvernement, qui doit désormais être traduite en loi par un vote des parlementaires.

«C'est important car il y a des cas où la fille en question ne réalise pas qu'elle est enceinte au cours des cinq premiers mois et doit aller devant la justice», a déclaré le ministre de l'Information Prakash Javadekar lors d'une conférence de presse estimant que «cela réduira la mortalité maternelle». Ces dernières années, de jeunes victimes de viol et de trafic humain ont saisi la justice pour obtenir le droit d'avorter après avoir découvert être enceintes seulement au-delà du délai légal de 20 semaines.

## **9 - A Aceh en Indonésie, une brigade féminine chargée de flageller les femmes en vertu de la charia**

Au début, l'exécitrice, en tunique sur pantalon brun voile et masque sur les yeux, a un peu hésité pour frapper. Il a fallu l'encourager, elle a trouvé son rythme, baguette à l'horizontale au bout du bras qui vient s'abattre sur le dos de sa victime. La condamnée est une femme non mariée arrêtée dans une chambre d'hôtel en compagnie d'un homme. De blanc vêtue, la tête penchée vers le bas, elle ne bouge pas. Seules ses mains jointes frémissent, signe de la souffrance endurée Zakwan, enquêteur en chef de la police religieuse la Wilayatul Hisbah, est satisfait de sa recrue. «Sa technique était bonne», dit-il à l'AFP.

Aceh, à la pointe de Sumatra, est la seule région d'Indonésie qui applique la loi islamique, la charia. Cette province très conservatrice bénéficie d'une relative indépendance depuis un accord conclu avec Jakarta en 2005 pour mettre fin à un conflit de plusieurs dizaines d'années avec des rebelles indépendantistes.

Quoi qu'en disent le président indonésien Joko Widodo et les organisations de défense des droits qui ont appelé à l'arrêt de la flagellation, celle-ci reste la règle. A Aceh, où le voile est obligatoire pour les femmes, l'adultère, les relations sexuelles hors mariage ou avec une personne du même sexe sont punies. La consommation d'alcool ou le jeu sont interdits. Le cinéma est banni, pour éviter les comportements «non islamiques». En cas de transgression, c'est 10 coups pour un geste d'affection en public, 40 pour avoir bu de l'alcool, plus de 100 en cas de relation homosexuelle ou avec un mineur. Jusqu'à présent, on pouvait régulièrement voir des bourreaux hommes frapper des femmes placées sur des estrades devant des foules bruyantes prenant photos et vidéos avec leur smartphone.

«Pas de pitié» : Ces dernières années, le nombre de femmes condamnées pour crimes religieux a augmenté et Aceh a décidé de créer une brigade féminine de bourreaux, comme en Malaisie voisine. Aujourd'hui, elles sont huit dédiées à la flagellation, qui opèrent en complément d'une dizaine

d'hommes. Invoquant des raisons de sécurité, les autorités n'ont pas autorisé l'AFP à les interroger. «Nous les entraînons pour être sûrs qu'elles aient les capacités physiques et qu'elles sachent infliger correctement la flagellation», bras tendu pour limiter les blessures, explique Zakwan, qui comme de nombreux Indonésiens ne porte qu'un nom. Et «nous devons les endoctriner, en quelque sorte, pour qu'elles comprennent mieux leur rôle et qu'elles n'aient pas de pitié pour ceux qui violent les lois de Dieu».

L'année dernière, officiellement, 43 hommes et 42 femmes ont été condamnés à la flagellation pour crimes religieux dans la seule ville de Banda Aceh. Auparavant, les punitions visaient essentiellement la consommation ou la vente d'alcool, le jeu, surtout les hommes. Ces derniers temps, elles ont davantage ciblé les gestes d'affection en public, l'adultère ou les relations sexuelles avant mariage, et plus de femmes. La tendance est plutôt au raidissement. Cet été, le Conseil des oulémas d'Aceh a émis une fatwa (édit religieux) interdisant le jeu vidéo ultra-populaire PUBG accusant sa violence d'insulter l'islam. Interdits également les matches de foot féminins car il n'y a pas de stade pour les femmes.

A Aceh, 220.000 habitants, les distractions pour les jeunes gens sont rares. Des ballades en ville ou sur les plages, en groupes de garçons ou de filles, en jean tennis et voile coloré. Des cafés où l'on ne se mélange pas sans être mariés. La Wilayatul Hisbah est partout. Des patrouilles de la police religieuse parcourrent les espaces publics, les restaurants, les cafés, surveillent la population jour et nuit, agissent sur dénonciation.

Les policiers en uniforme kaki s'approchent d'un couple assis sur la plage : il s'en sort avec une réprimande. Ailleurs, un groupe d'hommes et de femmes attablés dans un café vers 03H00 du matin sont arrêtés, soupçonnés d'avoir violé la législation sur la séparation entre hommes et femmes non mariés. «On ne connaît même pas ces femmes assises à des tables différentes», s'insurgera l'un des hommes interrogé en détention. Après admonestation, ils seront tous libérés. Mais les hommes pourraient encore être inculpés pour homosexualité.

Amnesty International demande régulièrement l'abandon de ce type de punition. «Frapper à coups de bâton est un châtiment inhumain et dégradant, pouvant constituer un acte de torture», a déclaré à l'AFP son directeur exécutif Usman Hamid. Mais cette pratique est largement soutenue par la population de la province d'Aceh dont les cinq millions d'habitants sont à 98% musulmans. «Il faut des châtiments plus sévères, comme la lapidation, pas seulement la flagellation à Aceh», dit par exemple Saiful Tengkuh, un habitant. «Quelqu'un condamné pour adultère devrait être puni de 100 jets de pierre». La province d'Aceh a envisagé un temps la décapitation pour les crimes les plus graves. Le gouvernement central y a mis son veto.

*La honte comme exemple* : Outre les blessures que la flagellation entraîne, ses victimes sont marquées du sceau de l'humiliation qui force beaucoup d'entre elles à quitter la région par honte ou parce que les clients désertent leur magasin. Pour les femmes, une arrestation, même pour une cause mineure, est risquée. Elle les expose au harcèlement sexuel ou aux viols pendant l'arrestation ou la détention, selon des ONG locales dont le Réseau de la société civile contre la charia. Et si ensuite elles déposent plainte sans preuves, elles risquent d'être condamnées à de nouveaux coups. Les autorités d'Aceh, elles, se disent «beaucoup plus clémentes» qu'en Arabie saoudite ou dans la quinzaine de pays musulmans où la flagellation elle est appliquée. «Notre but n'est pas de blesser les gens en les flagellant», affirme Safriadi. «Le plus important c'est la honte infligée aux condamnés et aux spectateurs».

## COMMUNIQUÉS, TEXTES

10 - « Assistants sexuels » - Lettre de l'association FDFA - Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Madame la Ministre, L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir vous a reçue avec grand plaisir il y a quelques mois dans ses locaux. Nous avons entendu hier que vous vouliez rouvrir la question de l'assistance sexuelle en faisant une saisine au Comité consultatif national d'éthique. Pour notre association, la seule qui regroupe des femmes handicapées ou non quel que soit leur handicap, ainsi que des hommes handicapés ou non, la question de l'assistance sexuelle doit être abordée avec une approche de genre. En effet, comme le dit lui-même Marcel Nuss, partisan de l'assistance sexuelle, « 90 % des demandes d'accompagnement que nous recevons depuis trois ans proviennent d'hommes en situation de handicap ».

Je m'adresse à vous en tant que femme qui ne peut accepter que l'on envisage ainsi de reproduire légalement la domination masculine qui utilise le corps des femmes, mis à disposition une fois de plus pour répondre à une demande de la part des hommes. Quelle régression alors que la loi pénalise l'achat de services sexuels et que les femmes dénoncent enfin les violences que leur corps subit du fait de cette domination !

Même si l'il s'agit d'assistants sexuels masculins, cette marchandisation du corps est contraire aux valeurs de la dignité humaine. Ce marché qui transforme la sexualité en soin, en service, est bien convoité, car lucratif, mais loin de répondre à la demande affective et relationnelle des personnes handicapées.

Vous écrivez : « Le regard de la société sur le handicap change et porte une attention plus forte à la question de l'accès du lien aux autres pour les personnes en situation de handicap ». Ce qui est donc en jeu c'est l'ouverture et l'accessibilité de l'environnement afin que les personnes handicapées puissent rencontrer et choisir des ami.es et partenaires sans faire appel à un service spécifique qui les stigmatise encore et les renvoie à leur exclusion et à leur isolement. Or, les objectifs d'accessibilité de la loi de 2005 sont loin d'être atteints. L'assistance sexuelle apparaît comme une solution de facilité plutôt que d'ouvrir la société et la rendre accessible.

« La société a mûri » écrivez-vous encore. Oui, la société a changé : en particulier le regard sur la prostitution, avec la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 interdisant l'achat d'acte sexuel. Et il y aurait une exception ? Pourquoi pas d'autres personnes qui vont à la suite invoquer « une misère sexuelle » et leur « droit à la sexualité » ?

## **11 - Légalisation de l'«assistance sexuelle» pour les personnes handicapées : une brèche sans précédent dans la lutte contre la marchandisation des corps et le harcèlement sexuel au travail - Grégoire Théry - Porte-Parole du Mouvement du Nd**

Monsieur le Président de la République, Cher Emmanuel Macron, Monsieur le Premier Ministre, Cher Edouard Philippe, Madame la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, Chère Marlène Schiappa, Alors que la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargée des personnes handicapées vient d'annoncer vouloir « rouvrir le débat sur l'assistance sexuelle avec une vision renouvelée », nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'extrême danger que représenterait la légalisation de l' «assistance sexuelle » qui ouvrirait une brèche sans précédent dans l'édifice français de lutte contre la marchandisation du corps humain mais aussi de lutte contre le harcèlement sexuel au travail, tout en accentuant encore l'exclusion des personnes handicapées. La Secrétaire d'Etat indique aujourd'hui qu'il ne s'agit pas « d'ouvrir un réseau de prostitution, cette question est totalement ridicule, à côté de la plaque. Ces assistants de vie sexuelle existent déjà en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse<sup>1</sup> ».

- A l'inverse de la France, les trois pays cités par la Ministre ont bien dé penalisé, partiellement ou totalement, le proxénétisme. Contrairement à la France, ces pays tolèrent aussi sur leur territoire la marchandisation du corps humain sous forme de «vitrines de prostitution».

- Un projet de proposition de loi, non signé, circule déjà à l'Assemblée nationale (en PJ) et indique sans aucune ambiguïté possible que l'objectif de cette initiative est bien de créer une dérogation à la loi française sur le proxénétisme et l'interdiction d'achat d'actes sexuels : « la présente loi prévoit également une exception aux dispositions relatives au proxénétisme et à la pénalisation du client pour le bénéficiaire du service d'accompagnement sexuel, le gestionnaire et des professionnels du service et l'assistant sexuel ».
  - Saisi sur le sujet en 2012, le CCNE s'est clairement opposé à la légalisation de l'assistance sexuelle<sup>2</sup> (voir dernier point) et a insisté sur le fait que « le rapport de la commission parlementaire traitant de la prostitution inclut la question de l'aide sexuelle aux personnes handicapées. Les associations de personnes handicapées qui revendiquent cette aide contestent cette assimilation à la prostitution. Il est pourtant difficile de la qualifier autrement, sauf à en faire une activité non rémunérée ».
  - Reconnaître un «service d'accompagnement sexuel» viendrait aussi gravement attaquer notre législation actuelle, et les nouveaux engagements de la France auprès de l'OIT, en matière de lutte contre le harcèlement sexuel au travail.
  - En France, la sexualité est libre. Pour préserver cette liberté, elle est strictement exclue du champ du travail et de la contrainte économique. Légaliser un service professionnel d'«accompagnement sexuel», introduire la sexualité dans le monde des relations professionnelles contractuelles, c'est mettre fin à tous nos efforts visant à garantir que nulle travailleuse, nul travailleur, ne soit plus soumis à des pressions d'ordre sexuel dans le cadre du travail.
  - Les récentes négociations à l'OIT sur la lutte contre les violences sexuelles dans le monde du travail ont très clairement identifié le «quid pro quo sexual harassment» comme une forme de violence sexuelle contre laquelle tout.e salari.e a le droit d'être protégé.e. De quoi s'agit-il ? Précisément du risque qu'un.e salari.e subisse, ou simplement ressente, dans le cadre du monde du travail, une pression, quelle qu'elle soit, visant à accepter un acte sexuel (afin d'obtenir un emploi, une promotion ou une augmentation, ou même par peur de conséquences négatives sur sa carrière).
  - Aux Pays-Bas, où le proxénétisme et l'«assistance sexuelle» ont été légalisés, un syndicat d'infirmières a été obligé de mener dès mars 2010 une campagne publique pour protéger ses membres du harcèlement sexuel dont elles faisaient l'objet de la part de «patients» qui demandaient leur démission si elles refusaient de leur prodiguer des «soins d'accompagnement sexuel».
  - Toutes les associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, mais aussi plusieurs associations de femmes en situation de handicap, disproportionnellement exposées aux violences sexuelles, ont exprimé entre 2006 et 2012 leur très ferme opposition à la légalisation de services professionnels d'«assistance sexuelle».
- Dans une tribune<sup>3</sup> publiée dans Libération elles expliquaient : « Présenté comme progressiste, ce projet est au contraire un piège : pour notre choix de société, pour les femmes, mais aussi pour les personnes handicapées elles-mêmes, renvoyées une nouvelle fois au ghetto et qui, pour beaucoup, s'élèvent contre ce projet ». « En officialisant cet emploi que serait un métier de nature sexuelle, c'est trente ans de lutte des femmes qui seraient anéantis avec la remise en cause d'un droit du travail chèrement acquis. Après avoir bataillé pour ne plus être corvéables sexuellement, ni dans le cadre privé (loi sur le viol, 1980 ; sur le viol conjugal, 1990) ni dans le cadre public (loi sur le harcèlement sexuel, 1992), elles verrraient le retour officiel, dans le cadre de l'emploi, du devoir de sexualité. Fallait-il donc tant d'efforts pour liquider le devoir conjugal (à usage du mari), le droit de cuissage (à usage du patron) si c'est pour voir restaurer le devoir sexuel à usage du consommateur?»

Le Conseil Consultatif National d'Ethique, saisi aujourd'hui par la Ministre, s'est déjà opposé à la légalisation de l'assistance sexuelle. Dans son avis, rendu en octobre 2012, le CCNE<sup>4</sup> expliquait à juste titre : « On ne peut évacuer la difficile question de l'instrumentalisation, même consentie, rémunérée ou compassionnelle du corps d'une personne pour la satisfaction personnelle d'une autre. Il ne peut être considéré comme éthique qu'une société instaure volontairement des situations de sujexion même pour compenser des souffrances réelles. Le CCNE considère qu'il n'est pas possible de faire de l'aide sexuelle une situation professionnelle comme les autres en raison du principe de non utilisation marchande du corps humain ». « Les documents consultés et les auditions ont montré combien la situation d'aidant sexuel est loin d'être facile. Il est apparu que l'aidant pouvait se trouver malmené même involontairement et la relation sexuelle devenir différente de ce qui avait été prévu contractuellement. Ont été évoqués également les situations d'abus de la part des aidants comme les chantages dont ils peuvent être eux-mêmes victimes. Le refus de l'angélisme à cet égard doit être général et concerner toutes les personnes impliquées. »

Loin de répondre aux discriminations réelles dont souffrent les personnes en situation de handicap, la réponse de l'« assistance sexuelle » renforce au contraire leur ghettoïsation en rompant notre contrat social protecteur de tou.te.s et ouvrant une dérogation au droit commun. C'est l'inclusivité des personnes handicapées dans nos sociétés qu'il faut repenser, afin de leur permettre d'accéder à tous les lieux de socialisation, que leur présence devienne tellement habituelle que les relations avec les personnes valides, y compris sexuelles, seront rendues plus envisageables. C'est ce que souhaitent la grande majorité des personnes handicapées, ce serait un énorme progrès pour l'ensemble de la société, et ce serait les considérer dignement plutôt que de leur organiser un service sexuel marchand qui les renverra à leur isolement.

Mobilisées depuis de nombreuses années sur cette question, opposées au lobby de l'accompagnement sexuel, et contrairement aux longs et riches débats auquel nous avions été conviés par le Gouvernement et le délégué interministériel aux personnes handicapées entre 2006 et 2012, aucune des associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et de lutte contre le harcèlement sexuel au travail, n'a été consultée, ni même informée, de l'annonce de la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

Dans ce contexte, nous nous permettons d'exprimer notre grande inquiétude et notre sentiment de trahison face à ces annonces unilatérales qui mettent en danger nos acquis en matière de lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes. Nous espérons très sincèrement que vous pourrez nous confirmer dès cette semaine que le Gouvernement ne s'engagera pas en soutien de la légalisation d'un service d'assistance sexuelle.

En vous remerciant pour votre attention et restant à votre disposition pour tout suivi, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de nos meilleurs sentiments.

*Pour le Mouvement du Nid et CAP international,*

## **12 - Communiqué : Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aidant.es sexuel.les pour les personnes handicapées**

Le HCE s'oppose fermement à la proposition d'aidant.es sexuel.les pour les personnes handicapées. Légaliser l'achat de services sexuels serait contraire à notre législation contre l'achat de prostitution. La création d'aidant.e.s sexuel.les, c'est-à-dire d'hommes mais surtout de femmes, formé.es et employé.es pour fournir des « prestations » sexuelles, est une forme de légalisation de la prostitution alors que la France s'est engagée à combattre l'exploitation sexuelle des êtres humains.

Le HCE rappelle que l'une de ses anciennes membres, la regrettée Maudy Piot, qui fut présidente de

l'association *Femmes pour le dire Femmes pour agir*, déclarait que « la notion d'«aidant.es sexuel.les» est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité d'hommes et de femmes dans l'authenticité et la dignité et pouvoir créer une relation amoureuse. Poser comme principe qu'il y a une sexualité spécifique des personnes handicapées qui réclame une réponse spécifique est une erreur et conduit - une fois de plus - à la ghettoïsation du handicap. »

Le HCE exhorte le gouvernement à ne pas dissocier la légitime aspiration de toute personne, quel que soit son état de santé ou de handicap, à une vie affective et sexuelle dans le respect de l'autre combat contre l'exploitation des êtres humains et la marchandisation des corps.

### **13 - Communiqué : « Loi bioéthique: débat au sénat » - Planning familial**

Plus de trois Français sur quatre jugent la loi de 2016 contre le système prostitutionnel comme une bonne chose. Ils considèrent majoritairement qu'elle contribue à permettre aux personnes prostituées de sortir de la prostitution et qu'acheter une prestation sexuelle revient à imposer un acte sexuel et à profiter de la détresse des personnes qui se prostituent.

La Suède est devenue, en janvier 1999, le premier pays au monde à sanctionner l'achat de services sexuels et à reconnaître les personnes prostituées comme victimes. Les états abolitionnistes défendent l'idée que la prostitution est en soi une violence, parce que le désir ne peut s'acheter, un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il convient de l'abolir en tant que système : cela conduit à décider de sanctionner les «clients» et les proxénètes et à faire bénéficier les personnes prostituées d'un accompagnement social et de protection.

*Un sujet mal connu :* En France, après des années de débats et de mobilisations, une loi visant à « renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées » a donc été adoptée en avril 2016. Elle met la France en conformité avec ses positions historiques en faveur de l'abolition de la prostitution, reconnaît la prostitution comme une violence et les personnes prostituées comme des victimes - et non plus délinquantes - et fixe l'interdiction d'achat d'un acte sexuel. Dorénavant, solliciter ou obtenir des relations de nature sexuelle en échange d'une rémunération ou d'un service - comme un logement par exemple - est puni de 1 500 € d'amende.

Reconnaissons qu'il s'agit d'un sujet mal connu qui se heurte à tellement d'idées reçues qu'on a du mal à l'aborder de manière objective et d'accepter l'idée, par exemple, qu'existe une prostitution « e survie» pour des jeunes femmes ou de jeunes garçons victimes de violences et qui vivent dans la précarité.

*Une conséquence du « continuum des violences » :* On a parfois du mal à comprendre que ce système prostitutionnel n'est pas dû à une nécessité sociale du fait d'hommes qui connaîtraient la misère sexuelle, mais la conséquence de représentations encore marquées par une relative tolérance face au «continuum des violences» : le harcèlement sexiste et sexuel, les violences du conjoint à l'encontre de sa femme, la prostitution, le viol, le viol conjugal... toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Grâce à la loi, la responsabilité de ces violences est mise à la bonne place : non pas celle de la victime mais celle des acheteurs d'actes sexuels qui alimentent le système. En s'attaquant à la «demande», l'objectif est de dissuader les réseaux de traite «d'investir» sur le territoire français.

Un maillage territorial existe pour appliquer la loi : ce sont les commissions départementales, présidées par le représentant de l'État et constituées des acteurs de la jeunesse et de la protection de l'enfance, de la lutte contre les violences, de représentants de la police et de la justice. Elles examinent les demandes de parcours de sortie de la prostitution et organisent l'accompagnement. Ce partenariat permet de partager les analyses, de monter des projets d'intervention de prévention auprès des jeunes de collèges et lycées par exemple, afin que ces jeunes ne deviennent ni prostitué(e)s, ni proxénètes, ni clients. À noter que les demandes

d'établissements se multiplient, du fait d'un développement réel de leur prostitution de mineurs, que l'on attribue en particulier à la consommation de la pornographie.

Tous les territoires sont mobilisés parce que la prise de conscience se fait peu à peu : l'objectif est de tarir le flot des entrées dans la prostitution, qui touche d'abord les plus vulnérables (9 personnes prostituées sur 10 sont des femmes), de plus en plus jeunes.

#### **14 - Loi contre les violences conjugales: une mesure interdit l'espionnage du conjoint -** Morgane Rubetti - lefigaro.fr/

La proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales arrive ce mercredi 15 janvier à l'Assemblée nationale. Parmi les mesures figure, au sein de l'article 10, l'interdiction de géolocaliser son/sa conjoint(e) sans son consentement. L'objectif principal consiste à renforcer la lutte contre le harcèlement au sein du couple. «Ces outils de géolocalisation en ligne permettent aux agresseurs de faire pression sur leurs victimes en épiaant leurs faits et gestes au quotidien. Ces outils sont très facilement accessibles et dissimulables. Il s'agit d'une surveillance constante qui bouleverse le quotidien de ces femmes, déjà victimes de violences physiques ou psychologiques à laquelle il convient donc de mettre fin à travers cet article», explique la proposition de loi.

Cet article interviendra en complément de l'article 226-1 du Code pénal qui punit d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende «le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui: en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé». Il permettra ainsi d'aggraver les peines encourues pour les atteintes à la vie privée lorsqu'elles sont commises au sein du couple, «afin de punir plus sévèrement les comportements d'"espionnage" dans ce contexte».

*Des logiciels difficilement détectables* : Les femmes victimes de violences conjugales font souvent l'objet d'espionnage numérique. En 2018, le Centre Hubertine-Auclert a publié une enquête sur la cyberviolence. Sur les 302 victimes interrogées, 21 % ont déclaré avoir été surveillées via des logiciels espions ou un autre dispositif de traçage. Un chiffre «sûrement sous-estimé, car les femmes vont avoir du mal à détecter un logiciel espion (souvent invisible) ou savoir qu'elles sont pistées par GPS», est-il précisé dans le rapport. En revanche, 64 % des répondantes ont eu la sensation que leur partenaire ou ex-conjoint avait accès à des informations contenues dans leur téléphone, mail ou comptes de réseaux sociaux. Presque la moitié des répondantes (44%) ont déclaré «que leur partenaire connaissait leurs déplacements sans qu'elles lui en aient parlé».

Certains bourreaux se servent en effet d'applications de contrôle parental comme «Findmykids» ou «Zoemob» ou de logiciels payants pour activer un micro, géolocaliser l'appareil et ainsi suivre les déplacements ou encore avoir accès aux messages, aux mails ou à l'historique d'appels, etc. Il est même possible d'allumer la caméra du téléphone sans que son propriétaire ne s'en rende compte. La plupart de ces applications sont «fantômes». Bien qu'installées sur le téléphone de la victime, elles n'apparaissent pas sur l'écran. Selon la société de cybersécurité Kaspersky, la France est le neuvième pays dans le monde à utiliser ces applications de surveillance.

Pour Me Anouchka Assouline, la justice française n'a pas encore «assez de recul» sur cette méthode, qui semble «encore nouvelle». L'une de ses clientes, victime de violences conjugales, était suivie par son conjoint. Ce dernier avait placé un tracker sur sa voiture. «Pourtant, cela n'avait pas été retenu par le Parquet», raconte-t-elle. Selon elle, «il sera très difficile de faire la différence entre du harcèlement et de la jalouse excessive. C'est la limite de cette mesure.» Il faudra alors prouver que cette surveillance intervient dans le cadre d'autres violences comme «empêcher sa femme de sortir ou d'aller travailler». «Si des caméras sont disposées dans la maison, la personne pourra se défendre en disant qu'elle les a placées pour se protéger de cambrioleurs. Quant au

téléphone, certains couples ont les mêmes codes d'accès sur les réseaux sociaux... Il faudra vraiment démontrer qu'il y a volonté de contrôler les mouvements de l'autre», détaille Anouchka Assouline.

## **15 - GPA, autoconservation ovocytaire, filiation : le Sénat modifie largement le projet de loi de bioéthique - Solène Cordier - lemonde.fr**

Après la PMA, trois autres lettres, hautement polémiques, ont résonné à de nombreuses reprises dans l'Hémicycle : celles de la GPA. Pour rappel, la gestation pour autrui, pratique consistant à recourir à une mère porteuse pour concevoir un enfant, est interdite en France. Elle ne figurait d'ailleurs pas dans le projet de loi initial et a fait son apparition à la faveur d'amendements déposés, à l'Assemblée puis au Sénat, concernant la transcription en droit français des actes d'état civil établis à l'étranger.

Alors que plusieurs décisions récentes de la Cour de cassation ont autorisé la retranscription automatique, les sénateurs s'y sont opposés. Après deux heures d'une discussion juridique soutenue, ils ont adopté l'article 4 bis introduit en commission par le chef de file des Républicains, Bruno Retailleau. Il interdit la transcription à l'état civil français de l'acte de naissance d'un enfant né d'une GPA à l'étranger quand « il mentionne comme mère une femme autre que celle qui a accouché ou lorsqu'il mentionne deux pères ».

La garde des sceaux Nicole Belloubet, qui avait déposé un amendement rejeté sur cet article, s'est réjouie de disposer d'*«une accroche»* pour soulever de nouveau la question à l'Assemblée nationale.

*PMA : la filiation réécrite :* Avant cela, les sénateurs ont largement modifié le mode d'établissement de la filiation prévu dans le cadre des futures PMA avec tiers donneur au sein des couples de femmes. Le sujet, extrêmement sensible, avait été modifié par le gouvernement juste avant son passage à l'Assemblée nationale - qui a adopté l'ensemble du texte mi-octobre. Les députés avaient voté le principe d'une reconnaissance conjointe effectuée par le couple, au même moment que le consentement obligatoire au don de gamètes, pour unir juridiquement l'enfant né dans ce cadre à ses deux mères.

Ce mécanisme de filiation spécifique n'a pas recueilli l'adhésion des sénateurs. Après un long débat portant sur le droit de la filiation, ils ont décidé que la « deuxième mère » (celle qui n'a pas accouché) devrait, pour établir ce lien avec son enfant, passer par l'adoption. Pour la mère ayant porté l'enfant, sa filiation se fera par l'accouchement, comme c'est le cas habituellement, précise l'amendement soutenu par la sénatrice Les Républicains (LR) Sophie Primas.

Contre l'avis du gouvernement, mais avec le soutien de la corapportrice Muriel Jourda (LR), Sophie Primas s'est élevée contre « une filiation basée sur la volonté », allant selon elle à l'encontre du modèle français « basé sur la procréation charnelle ». Les prises de parole de la garde des sceaux, Nicole Belloubet, mettant en avant la « différenciation inutile » entre les deux mères qu'une telle option créerait n'ont pas convaincu à droite. Malgré les votes contre de la gauche et de La République en marche, la proposition a été adoptée avec les voix de la très grande majorité du groupe LR, les deux tiers des centristes et la moitié du groupe Les Indépendants.

Un peu plus tôt dans la journée, le Sénat avait déjà créé la surprise en refusant de voter la possibilité de faire congeler et conserver ses gamètes (ovocytes et spermatozoïdes), hors critères médicaux. La mesure, prévue dans l'article 2 du projet de loi de bioéthique, a recueilli 119 voix pour et 119 contre. Soixante-quinze sénateurs se sont abstenus. En l'absence de majorité, l'article a donc été rejeté. Les vingt-quatre sénateurs La République en marche (LRM) en s'abstenant, ont largement contribué à faire basculer le résultat. L'annonce a été immédiatement saluée sur les réseaux sociaux par La Manif pour tous, mobilisée contre le texte.

L'autoconservation des gamètes est aujourd'hui très encadrée et soumise à des motifs médicaux, pour prévenir des risques de stérilité liés à des traitements contre le cancer, par exemple. Autre

cas de figure, depuis 2016, les femmes faisant un don d'ovocytes ont la possibilité d'en conserver une partie pour une grossesse ultérieure.

Avant cet ultime rebondissement, les sénateurs ont longuement débattu dans la matinée de l'opportunité d'élargir cette disposition en dehors de tout critère médical. A droite, plusieurs sénateurs ont mis en garde contre les risques de pression sociale, notamment des employeurs, qui pourraient l'accompagner, tandis que le droit des femmes à disposer de leur corps était défendu largement sur les bancs d'en face.

Juste avant le vote, le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, Adrien Taquet, représentant le gouvernement, avait prévenu que les modifications apportées à l'article au Palais du Luxembourg le conduiraient à revenir dessus à l'Assemblée nationale. En cause, deux amendements adoptés par le Sénat avant le vote final de l'article : l'extension aux centres privés à but lucratif de l'activité ainsi que la décision de laisser aux équipes médicales l'appréciation des critères d'âge.

Il fait peu de doute que l'Assemblée nationale, qui a le dernier mot, reviendra sur tous ces changements en deuxième lecture. Avant cela, les sénateurs poursuivent leur examen, jusqu'au vote solennel prévu le 4 février.

## **16 - Violences conjugales : pour la prise en compte des violences économiques -**

Communiqué collectif

Pour les services de l'Assemblée Nationale, les violences économiques ne seraient pas des violences conjugales : les organisations de défense des droits des femmes alertent le Conseil de l'Europe.

Déposé le 23 janvier 2020 par les membres du groupe "Socialistes et apparentés", l'amendement 158 (rejeté)<sup>1</sup> à la proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales, adopté hier par l'Assemblée Nationale, demandait au gouvernement la remise d'une étude portant sur les politiques publiques de lutte contre les violences économiques. Ce rapport, pourtant déjà prévu en 2016 dans le 5e plan de lutte contre toutes les violences à l'encontre des femmes<sup>2</sup>, et dont l'exécution aurait dû aboutir en 2017, n'a jamais vu le jour, faute de crédits nécessaires pour le réaliser<sup>3</sup>.

L'absence de cette étude, pourtant promise depuis 2017, a aussi été relevée en novembre 2019 par le Groupe d'expert.e.s du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). Dans leur premier rapport d'évaluation de la France quant-à son application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)<sup>4</sup>, le GREVIO estime prioritaire et nécessaire pour les autorités françaises "de poursuivre leurs efforts visant à établir des dispositifs juridiques aptes à protéger les femmes des violences économiques, en tenant compte notamment des résultats de l'étude programmée sur les conséquences de ces violences sur les femmes."

C'est donc avec stupeur que les associations de défense des droits des femmes prennent acte de l'irrecevabilité de cet amendement, visant pourtant à se mettre en conformité avec les recommandations prioritaires du GREVIO en matière de lutte contre les violences conjugales, et plus précisément la réalisation de cette étude programmée. L'incompréhension est d'autant plus grande au vu de la motivation de ce refus au titre de l'article 45 de la Constitution. Selon les services de l'Assemblée Nationale, l'amendement "ne présente pas de lien, même indirect, avec la proposition de loi visant à protéger les victimes de violences conjugales" et qu'il relevait "d'un dispositif à caractère très général, les violences économiques" seraient "en dehors du cadre du couple" !

Inclure les violences économiques dans nos textes de loi va s'avérer particulièrement difficile si, à chaque tentative, les autorités bottent en touche, simplement parce que, pour l'instant, ces violences-là ne sont pas encore intégrées dans nos définitions des violences conjugales. À l'instar

des parcours des femmes victimes de violences économiques, cette situation est absolument kafkaïenne !

Les associations et militantes signataires rappellent que les violences économiques font intégralement partie de la définition des violences domestiques donnée par le texte de la Convention d'Istanbul, traité international et cadre de lutte contre les violences à l'encontre des femmes, et ratifié par la France en 2014. Elles ont de ce fait alerté le GREVIO sur la situation et appellent les autorités françaises à prendre leurs responsabilités et à intégrer au plus vite les violences économiques dans les dispositifs législatifs visant à protéger les victimes de violences conjugales.

*Associations & collectifs signataires : Abandon de Famille - Tolérance Zéro! ; Les Chiennes de Garde ; Réseau International des Mères en Lutte ; Collectif National pour les Droits des Femmes ; Osez le Féminisme ! ; Marche Mondiale des Femmes, France ; Le Planning Familial*

*Militant.e.s : Karine Plassard, militante féministe ; Geneviève Brotte, militante NousToutes ; Patric Jean, auteur, réalisateur ; Julie Denès, autrice et militante féministe ; Sophie Gourion, militante féministe, autrice et créatrice du blog LesMotsTuent ; Titou Lecoq, journaliste et autrice ; Madeline Da Silva, militante féministe NousToutes, maire-adjointe aux Lilas (93) ; Sophia Antoine, activiste FEMEN, cyber-activiste et militante féministe.*

## **17 - Les femmes divorcées, grandes perdantes de la réforme des retraites - Texte collectif**

Contrairement aux affirmations du Premier Ministre, les femmes ne seraient pas les « grandes gagnantes » de la réforme des retraites. En prenant en compte l'ensemble de la carrière plutôt que les « meilleures années », le passage à la retraite à points entraînerait une baisse de leur pension plus importante que pour les hommes. L'ensemble des inégalités (de carrière, de salaire, de temps de travail rémunéré...) qu'elles connaissent tout au long de leur vie professionnelle serait intégralement répercuté sur le montant de leur retraite.

La réforme des retraites renforcerait aussi les inégalités économiques entre femmes et hommes en s'attaquant au dispositif des pensions de réversion. Alors que 99 % du montant des pensions touchées par les hommes est constitué de leurs droits propres, un quart de celles des femmes est issu de ce qu'on appelle des droits dérivés, essentiellement des pensions de réversion. Ces pensions sont actuellement attribuées aux femmes qui ont été mariées, après le décès de leur époux ou ex-époux, en fonction des droits à la retraite acquis par ce dernier. Il ne s'agit pas de cas particuliers : en 2017, presque la moitié (42 %) des femmes touchant des droits à la retraite percevait une pension de réversion. Son montant moyen était de 700 euros. En France, ce dispositif a permis de réduire significativement la pauvreté des femmes âgées. Il faut rappeler que les femmes de plus de 65 ans touchent des pensions de droits propres inférieures de 38 % en moyenne à celles des hommes. Cet écart de revenu est ramené à 25 % grâce aux droits dérivés.

Il y a dix-huit mois, Emmanuel Macron affirmait : « Il n'est pas question de supprimer les pensions de réversion pour les futurs retraités » (Le Monde, 27/06/2018). Or, la dernière version du projet de réforme des retraites prévoit la suppression, après 2025, de la pension de réversion pour les femmes divorcées. Jusqu'ici, en cas de divorce, l'ex-épouse peut percevoir la pension de réversion, ou la partager au prorata du nombre d'années de mariage si son ex-époux a été marié plusieurs fois. Le gouvernement a prévu d'agir par ordonnance sur ce point ; il envisage de remplacer la pension de réversion pour les femmes divorcées par une augmentation de ce que l'on nomme la prestation compensatoire. Ceci traduit une méconnaissance complète de la justice familiale et de ses évolutions.

Déterminée au moment du divorce, la prestation compensatoire est un capital versé par un ex-conjoint à l'autre, en cas de disparité importante dans leurs conditions de vie respectives à l'issue de la vie commune. La prestation compensatoire est censée compenser les sacrifices professionnels réalisés par un des époux (presque toujours la femme) du fait de la prise en charge du travail domestique et parental. Dans les faits, ce dispositif de compensation a été très affaibli ces vingt dernières années, depuis qu'il n'est plus versé sous forme de rente mais d'un capital pour solde de

tout compte.

Pour qu'une femme bénéficie d'une prestation compensatoire, il faut aujourd'hui que son ex-époux détienne, au moment du divorce, un capital disponible important. Seul un divorce sur cinq donne ainsi lieu à une telle prestation : les femmes qui l'obtiennent appartiennent à des milieux plus aisés que celles qui touchent une pension de réversion. Et même quand il y a prestation compensatoire, les sommes fixées sont bien loin de compenser les inégalités économiques entre ex-conjoints. Imaginer que le montant de ces prestations compensera la disparition de la pension de réversion est totalement irréaliste.

En juillet 2019, Jean-Paul Delevoye affirmait, dans le cadre de la consultation citoyenne sur les retraites : « il appartiendra au juge des affaires familiales d'intégrer la question des droits à retraite dans les divorces, en particulier dans le cadre des prestations compensatoires qui pourront être majorées ». C'est ignorer que les juges aux affaires familiales expriment déjà des difficultés pour calculer les prestations compensatoires, car ils et elles manquent du temps et des moyens nécessaires pour évaluer précisément les situations économiques des ex-conjoints au moment de leur divorce.

C'est aussi ignorer que, depuis 2017, les juges aux affaires familiales ne prononcent plus les divorces par consentement mutuel, soit plus de la moitié des divorces. Ces divorces sont négociés entre avocats ou avocates et enregistrés par les notaires. Les femmes divorcées qui, aujourd'hui, ne parviennent pas à obtenir de prestation compensatoire ne parviendront pas plus, dans un bras de fer entre avocates ou avocats, à y inclure le calcul de leurs droits dérivés.

Loi après loi, la justice se retire au moment des séparations conjugales, au profit d'une négociation privée. Avec la suppression des pensions de réversion pour les femmes divorcées, l'État abandonne son ambition de protéger les plus vulnérables et d'organiser les mécanismes de la solidarité publique, au profit de la loi du plus fort au sein des couples.

La même logique est à l'œuvre pour la prise en compte des enfants dans le calcul des retraites. Aujourd'hui, les mères ont droit à une majoration de leur durée de cotisation (jusqu'à huit trimestres par enfant dans le privé). Demain, celle-ci sera remplacée par une majoration du montant de la pension, à hauteur de 5% par enfant (et 7% pour le troisième enfant) ; le gouvernement prévoyant de laisser aux parents la responsabilité de décider lequel des deux bénéficiera de cette majoration.

Or, le gouvernement oublie par là une réalité tenace statistiquement démontrée : la maternité pénalise les carrières alors que la paternité les « booste ». On pourrait s'attendre à ce que les femmes divorcées soient défendues par la Secrétaire d'État chargée de « l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ». Hélas, non. Marlène Schiappa a déclaré au magazine Elle (13/12/2019) : « J'appelle chaque couple à réfléchir et à respecter l'autonomie financière des femmes. À un moment, l'État peut mettre en place des politiques publiques, on ne peut pas prendre les décisions à la place des couples. (...) Et donc on en appelle simplement à la responsabilité de chacun ». Ceci reviendrait à avaliser les décisions issues d'une négociation entre des partenaires inégaux. Du fait des écarts de revenus très importants au sein des couples (les hommes gagnent 42 % de plus que leur conjointe selon l'INSEE), on peut légitimement s'inquiéter que les couples ne choisissent d'attribuer les 5 % au père pour majorer cette bonification. Si le couple se sépare, les parents seront-ils en mesure de revenir sur leur décision initiale et dans quelles conditions se fera cette « négociation » ? Les femmes ont peu de chance de remporter ce bras de fer à huis clos.

Le gouvernement a pourtant annoncé un nouveau système de retraite plus juste, dont les femmes seraient les grandes gagnantes. Pour cela, il aurait fallu ouvrir des discussions sur de toutes autres bases. Quand on prétend réduire les inégalités économiques entre les hommes et les femmes, accentuées par les séparations conjugales, pourquoi supprimer les quelques dispositifs qui

compensent partiellement ces inégalités ? Pourquoi ne pas réfléchir, comme l'ont fait d'autres pays, à un véritable partage des droits à retraite au sein des couples, qui tienne compte des inégalités de genre et encourage un partage égalitaire de la prise en charge du travail domestique gratuit ?

Aujourd'hui, une jeune retraitée sur cinq est divorcée. Dans les générations ciblées par la réforme des retraites, les femmes ayant connu un divorce et, surtout, la rupture d'une union libre seront bien plus nombreuses. Il est plus que temps que la puissance publique se saisisse de la situation des couples non-mariés, qui ne sont concernés ni par la pension de réversion ni par la prestation compensatoire. Ce seraient alors de nombreuses femmes qui accéderaient, enfin, à des conditions de vie à la hauteur du travail quotidien qu'elles accomplissent. Mariées ou non, elles continuent en effet d'assurer l'essentiel du travail domestique tandis qu'elles accumulent moins de richesse que leur conjoint tout au long de la vie.

Le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement d'Edouard Philippe ne se soucie guère de ces enjeux. Il renvoie, en pratique, les femmes séparées à la loi du plus fort. Et l'on continue à se demander de quel souci de justice ou d'égalité il peut bien se prévaloir.

*Signataires : Céline Bessière (Université Paris Dauphine), Emilie Biland (Sciences Po Paris), Abigail Bourguignon (EHESS), Mathieu Brier (CNRS), Laure Crépin (Université Paris 8), Marion Flécher (Université Paris Dauphine), Camille François (Université Paris 1), Nicolas Frémeaux (Université Paris 2), Sibylle Gollac (CNRS), Paul Hobeika (Université Paris 8), Hélène Oehmichen (EHESS), Solenne Jouanneau (IEP de Strasbourg), Muriel Mille (Université Versailles Saint-Quentin), Julie Minoc (Université Versailles Saint-Quentin), Nicolas Rafin (Université de Nantes), Gabrielle Schütz (Université Versailles Saint-Quentin), Hélène Steinmetz (Université du Havre).*

## **18 - Tribune : Les femmes font-elles parties des grandes gagnantes de la réforme des retraites ? - Mathilde Guergoat-Larivière**

Selon le gouvernement, les femmes font partie des « grands gagnants » de la réforme des retraites. Le système universel est censé mieux prendre en compte les carrières heurtées et donc favoriser les femmes, dont les trajectoires professionnelles sont plus morcelées, en raison des naissances d'enfants

La publication de l'étude d'impact vient pourtant sérieusement mettre en doute cette thèse. Les femmes ont tout bonnement disparu des cas types présentés dans l'étude finale ! De même que leurs éventuels enfants... Les six cas types présentés pour les salariés du privé correspondent ainsi à des trajectoires typiquement... masculines : cinq carrières complètes et une « carrière heurtée » caractérisée par un chômage de longue durée à partir de 42 ans. On est très loin des carrières féminines caractérisées par des interruptions d'activité de plus en plus longues en fonction du nombre d'enfants, de reprises d'emploi, souvent à temps partiel, des passages par le chômage, etc. Conçus pour analyser la situation des hommes, ces cas types sont donc « genrés » et ne permettent absolument pas d'appréhender l'effet de la réforme sur les femmes.

*Effets contrastés* : Plus problématique encore, le calcul des pensions et des taux de remplacement pour ces six cas types est réalisé uniquement pour des personnes sans enfants, ce qui laisse dubitatif quand on sait qu'en France près de neuf femmes sur dix en ont et que les carrières féminines s'en trouvent précisément impactées. Le projet de réforme prévoit d'importants changements concernant la prise en compte des enfants dans le calcul des pensions : suppression de la majoration de durée d'assurance (attribution de trimestres) remplacée par une majoration de la pension de 5 % par enfant (attribuée à un des deux parents). Il est probable que ces changements aient des effets contrastés sur les retraites des femmes, mais aucun chiffre de l'étude ne permet de les mesurer. En outre, l'attribution de la majoration à l'un ou l'autre des parents est renvoyée au choix des couples, qui pourraient décider de la donner plus fréquemment aux pères, dont les salaires sont en moyenne supérieurs.

Actuellement, l'écart entre les retraites des femmes et des hommes est d'environ 40 %. Cet écart est réduit grâce à des mécanismes de solidarité (majorations pour enfants, pensions de réversion, etc.), si bien que les femmes perçoivent finalement en moyenne une retraite de 1 300 euros et les

hommes de 1 800 euros. Ces écarts s'expliquent par le fait que la retraite constitue un miroir grossissant de l'ensemble des inégalités créées tout au long de la carrière : inégalités d'accès à l'emploi, inégalités de temps de travail, inégalités salariales, ségrégation professionnelle, etc. Dans une société reposant encore sur une division sexuée du travail - les femmes réalisent plus de 70 % des tâches domestiques et parentales -, les parcours professionnels des femmes et des hommes ne se ressemblent pas. Ceux des femmes sont beaucoup plus hétérogènes, comprenant des alternances entre emploi à temps plein, à temps partiel, chômage et inactivité.

*Carrières incomplètes* : Outre l'absence de cas types représentatifs des carrières féminines dans l'étude d'impact, le projet de loi combinant système universel et âge d'équilibre à 65 ans soulève de nombreuses questions. Le système universel à points suppose de prendre en compte, pour le calcul de la retraite, toutes les périodes travaillées et non plus les 25 meilleures années (ou les six derniers mois dans la fonction publique). Pour les femmes, cela implique que les « mauvaises années » (chômage, temps partiel, inactivité) ne disparaissent plus pour le calcul de leurs pensions, impliquant une possible baisse.

Un des arguments avancés en faveur de la réforme est que les femmes aux carrières incomplètes doivent attendre aujourd'hui jusqu'à 67 ans pour obtenir une retraite sans décote, mais l'étude passe sous silence le cas des femmes (plus nombreuses) qui peuvent actuellement partir avant 65 ans sans décote, sans même parler du fait que l'âge d'équilibre (65 ans dans l'étude) pourra reculer en fonction de l'espérance de vie et rejoindre progressivement les 67 ans. Le même problème se pose au sujet du minimum de pension à 85 % du smic, qui peut en effet être favorable aux femmes, mais qui ne sera accessible dans le nouveau système qu'à partir de l'âge d'équilibre.

Pour un gouvernement qui se targue de faire progresser l'égalité femmes-hommes, leur absence dans l'étude d'impact empêche tout débat autour des effets de la réforme pour - faut-il le rappeler - la moitié de la population.

Enfin, une autre réalité n'est pas abordée directement dans l'étude d'impact, pourtant cruciale en termes de redistribution et de niveaux de vie des retraitées : les femmes divorcées et les femmes non mariées. Si les premières bénéficiaient en général jusqu'ici d'une pension de réversion calculée au prorata de la durée de mariage, leur cas est renvoyé à une future ordonnance. Le cas des secondes n'est pas non plus évoqué, alors que de plus en plus de couples vivent en union libre sans pour autant connaître une répartition plus équitable du travail domestique et parental.

Au total, l'étude d'impact ne donne élément concret pour comprendre comment les retraites des femmes vont être affectées, selon leur carrière, leur revenu, leur situation familiale... Au-delà même de l'effet moyen, on aurait souhaité connaître l'impact de la réforme sur les niveaux de pension des femmes à bas ou hauts salaires, sur celles ayant une carrière heurtée ou complète, avec ou sans enfants, etc.

Pour un gouvernement qui se targue de faire progresser l'égalité femmes-hommes, l'absence des femmes dans l'étude d'impact n'est pas seulement regrettable, elle empêche tout débat autour des effets de la réforme pour - faut-il le rappeler ? - la moitié de la population.

Mathilde Guergoat-Larivière est maîtresse de conférences en économie au Conservatoire national des arts et métiers, chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail.

## **19 - César 2020 : Plus de 200 personnalités réclament plus de démocratie au sein de l'Académie - [www.ozap.com](http://www.ozap.com)**

"Nous n'avons aucune voix au chapitre dans les fonctionnements de l'Académie"

En introduction, tous indiquent que deux marraines, Virginie Despentes et Claire Denis, désignées par de jeunes comédiens pour les accompagner lors du dîner des révélations des nominations, avaient été refusées par l'Académie des Césars, "de façon arbitraire", "voire discriminatoire". Les signataires précisent que le président Alain Terzian a envoyé une lettre d'excuses, "sans répondre

sur le fond aux questions soulevées par cette affaire". Selon eux, "le refus de ces marraines n'est qu'un des aspects de dysfonctionnements plus généraux de l'Académie des César".

Les personnalités ayant signé la tribune rappellent que, "bien que membres de l'Académie", ils n'ont "aucune voix au chapitre ni dans les fonctionnements de l'Académie", "ni dans le déroulé de la cérémonie". Elles se désolent également que les comptes annuels de l'APC (Association pour la promotion du cinéma qui régit l'Académie) et ses statuts n'apparaissent plus sur le site des César, dans la partie réservée aux membres. "Cette opacité des comptes est dommageable et participe d'une vision potentiellement fantasmatique de la façon dont l'argent est dépensé", poursuivent-elles.

"Il est temps d'envisager une refonte en profondeur des modes de gouvernance" : Par ailleurs, la tribune pointe du doigt les statuts des membres de l'APC qui n'ont "pas évolué depuis très longtemps". "Parmi ses 47 membres, les personnalités viennent de deux horizons : d'un côté, celles qui ont été cooptées à vie à différentes périodes de l'histoire de l'Académie, et dont les dernières cooptations remontent à plus de vingt ans. De l'autre, des membres 'de droit' qui intègrent l'Association dès lors qu'ils sont français et ont obtenu un Oscar aux Etats-Unis", peut-on lire dans le texte publié dans "Le Monde", où il est souligné que "les statuts ne permettent pas qu'un nouveau membre de l'Association soit élu par l'intégralité des 4.700 membres de l'Académie".

"Pourquoi les 4.700 membres de l'Académie ne peuvent-ils pas voter pour élire leurs représentants comme c'est le cas aux Oscars, aux BAFTA ou à l'EFA ? Pourquoi l'Académie est-elle régie par un club de personnes cooptées ou désignées au compte-gouttes ? Comment se fait-il que les membres de l'Association le soient à vie et que ses dirigeants soient indéfiniment rééligibles ?", demandent les signataires. Et de conclure : "Il est temps d'envisager une refonte en profondeur des modes de gouvernance de l'Association afin qu'ils se rapprochent de celles des institutions étrangères et des fonctionnements démocratiques qui les encadrent."

*Vers une médiation du CNC* : Dans un communiqué ce mardi, après la publication de cette tribune, l'Académie des César a réagi, appelant à "une médiation" du Centre national du cinéma. "L'APC rappelle qu'elle a pris acte des critiques, questionnements et remarque quant à la gouvernance de l'Académie des Arts et Techniques du cinéma. Le conseil d'administration va saisir aujourd'hui le président du CNC afin de nommer un médiateur en charge d'une profonde réforme des statuts et de la gouvernance de l'Académie", explique l'Académie. Et d'ajouter : "Nous appelons à présent à un apaisement afin que ne soit pas mis en danger le bon déroulement de la 45e cérémonie des César."

## 20 - Nous ne vieillirons plus ensemble - sur la vieillesse des actrices - Murielle Joudet - lostwknd.blogspot.com

La tristesse des visages des actrices américaines: Nicole Kidman, Charlize Theron, Renée Zellweger, pour ne citer que celles que je viens de croiser récemment dans *Scandale* et *Judy*. Difficile de décrire le carnage, pas toujours le même selon les visages: pommettes hautes et rigides, lèvres empêchées par d'invisibles fils, nez retroussé, figure totalement transformée et assumée comme telle (Zellweger)...les mots me manquent, mais c'est comme si toute expression naturelle était rappelée à l'ordre. Partout, c'est le même échec à se refuser au temps: on signale son passage en voulant le gommer. Souvent, au premier coup de bistouri, le spectateur salue la discréption du résultat comme s'il s'agissait d'une performance d'actrice à part entière ("c'est bien fait!"). Plus les années passent plus cette performance ressemble à un masque boursouflé, un tombeau pour un visage (Kidman, Adjani).

Vieillir au cinéma, accompagner le cinéma de son vieillissement comme tant d'actrices ont pu le faire il y a des décennies, tout ça n'est désormais plus possible pour les femmes, malgré le déni collectif face à des visages humains qui n'en sont plus. Je le dis autrement : nous n'assisterons presque plus au spectacle du vieillissement des femmes dans la fiction populaire. Sans doute le

numérique a-t-il accru ce besoin de jeunesse : je me souviens du visage refait de Michelle Pfeiffer dans *Maléfique*, tentant et échouant à rejoindre le monde lisse et éthéré de la débauche d'effets numériques qui l'entouraient. Les visages sont astreints à cette nouvelle visibilité: le numérique n'est pas là pour constater des aspérités, des ridules, il se repaît de perfection, de surfaces lisses. L'œil inspecte, ne trouve rien, aucun défaut, et s'en réjouit. Ce que la chirurgie n'a pas su gommer, la retouche numérique s'occupe de le faire disparaître (*Elle* de Paul Verhoeven, entre autres).

Nous ne saurons jamais comment Nicole Kidman vieillit, ce film-là est perdu à jamais. Si Bette Davis avait été empêchée de vieillir, elle aurait été amputée d'une bonne moitié de sa filmographie. La filmographie d'un acteur, d'une actrice, c'est un récit qui fait passer du temps, qui raconte l'histoire d'un visage, d'un corps et de gestes qui se transforment, vont vers la mort et s'en amusent parfois. Kidman ne raconte plus rien d'elle-même depuis longtemps car elle n'est plus dans le temps. Pour moi, sa présence signale simplement une absence de Nicole Kidman.

Que des actrices qui ont tant de pouvoir et se disent pour la plupart féministes ne soient pas en mesure de résister à cette pression dit bien à quel point la chirurgie esthétique n'est plus une option - mais une étape obligatoire, un rôle qui les attend toutes. Il suffit de regarder un peu la télé américaine, les chaînes info ou les émissions de "scripted reality" pour se rendre compte que ce masque est désormais devenu le canon américain (et un peu le nôtre) de la beauté féminine. Le signe non pas de la jeunesse retrouvée mais plutôt le signe qu'une femme fait l'effort de paraître encore jeune (et blonde et mince), et c'est cet effort qui est récompensé, vanté. La femme américaine porte sur elle, a même ses traits cette tentative d'échapper à la nature, peu importe que le résultat soit hideux, le seul fait qu'elle y mette du sien, qu'elle ne se laisse pas aller, est célébré. Le "relâchement" à tout point de vue, n'est pas une option. Il faut s'arracher à tout. Transforme-toi en tout ce que tu veux, mais ne vieillis pas.

Cela a des conséquences sur la fiction, sur la variété des récits. Le problème peut être pris dans les deux sens : le manque de visages qui vieillissent produit la pénurie de fictions à leur hauteur, et inversement. Et ceci, évidemment, n'est qu'un problème d'actrice. Les hommes et les grands acteurs ont le droit à leur grande fresque sur la vieillesse, au *de-aging* plaisamment raté mais au moins temporaire. La vieillesse, comme thème, comme condition de l'acteur n'est plus le thème, la condition de l'actrice. Hollywood a créé pour elle autre chose, un espace et des fictions du déni, une zone aseptisée, un laboratoire où elles expérimentent sur elles-mêmes. Les films ne racontent plus que cela car c'est trop gros, ça prend toute la place et c'est fascinant, ce déni du vieillissement.

Pour moi il n'est pas anodin que, comme *Touchez pas au Grisbi*, *The Irishman* soit un film sur l'amitié et le vieillissement. Comme si la possibilité du vieillissement était intimement liée à la possibilité de l'amitié, ou du moins à son exaltation, son intensification. Et les femmes ? A l'heure où la "sororité" devient, dans la fiction hollywoodienne et ailleurs, un thème à la mode (parfois traité de manière automatique et avec beaucoup d'opportunisme), il faudrait peut-être laisser les actrices vieillir, qu'elles se laissent aller à ça pour enfin devenir les sœurs qu'elles prétendent être dans la fiction. Laisser le temps passer sur soi c'est rejoindre un mouvement plus grand que soi, c'est forcément vieillir avec les autres. La volonté de rester jeune (et non pas "belle") signale toujours une compétition féminine généralisée qui est encore plus sensible à Hollywood, à des degrés dont on peine à prendre la mesure.

C'est d'ailleurs toute l'hypocrisie de *Scandale* que de célébrer la sororité entre journalistes femmes face au méchant patriarcat (pour le dire vite) alors que les visages des actrices qui les incarnent disent tout le contraire : ces visages disent la compétition, la peur panique de vieillir, l'effort inhumain déployé pour ne pas devenir obsolète, l'envie triste et dévorante de retrouver ce bombé, cette débauche de collagène naturel que Margot Robbie, dans le film, expose comme une provocation. Le scénario Blanche-neige pulse sous les apparences d'une solidarité factice. Sous

leurs airs figés, pleinement maîtrisés, les masques en disent toujours trop. Ce qu'ils pensaient contenir, ils ne cessent de le lâcher.

## **21 - Tribune : violences sexuelles (dans le sport), il est temps de donner de la voix**

Enfin, une première percée dans le mur du silence. Les révélations récentes d'agressions sexuelles subies par plusieurs jeunes sportifs font trembler le système et réveillent notre colère. Nous, athlètes français de haut niveau, nous nous sentons révoltés. Révoltés mais malheureusement pas si étonnés que cela... Une fois dévoilée au grand jour, la vérité devient glaçante : le cas isolé devient multiple, les monstres omniprésents. Combien de victimes demeurent encore blotties dans la honte et la peur ? Combien auraient pu être évitées ?

Merci aux journalistes qui ont pris le temps de l'investigation, qui ont su d'abord croire les victimes pour mieux les écouter. Merci à ces athlètes dont les témoignages puissants montrent la force d'âme que le sport nous a appris à développer. Ils n'abîment pas l'image du sport, ils la font grandir.

Nous exprimons notre soutien et notre solidarité avec les victimes. En tant que membres de la commission des athlètes de haut niveau français, élus par nos pairs, nous sommes chargés de défendre l'intérêt des athlètes olympiques français. Chaque sportif de haut niveau a d'abord été un enfant, un adolescent en pleine construction. Il a été entouré par une structure et formé par un éducateur à qui il a confié la clé de ses rêves.

*"Nous nous sentons aussi responsables"*: Si nous prenons la plume aujourd'hui, c'est que nous nous sentons responsables. Ce sont nos quêtes de médailles qui façonnent en partie les rêves de performance des plus jeunes et qui les conduisent à pousser la porte d'un club. Si, pour la majorité, le sport a été une formidable école de la vie avec des valeurs de partage, d'entraide, de soutien, de respect, pour d'autres, il y a surtout la souffrance et le silence.

Nous nous sentons aussi responsables car il nous est tous arrivé d'avoir des doutes, des suspicions, des bribes d'informations... Le flagrant délit est rare et il n'est pas simple de savoir comment réagir face à une intuition ou une rumeur. Que peut-on dire ? Et à qui ? La compétition, c'est aussi la sélection. Or celle-ci ne dépend pas seulement de nos performances sportives. Elle dépend également de la volonté des sélectionneurs et des fédérations. Trop souvent, parler, c'est risquer son avenir. Alors, on rentre dans un système où même si l'on entend, on voit, on subit... on a pris l'habitude de se taire.

Nous souhaitons ainsi dire NON aux dirigeants, il ne s'agit pas d'étouffer des faits pour protéger une organisation, pour préserver l'image d'un club ou d'une fédération. NON aux entraîneurs, il ne s'agit pas de détourner le regard pour protéger vos collègues ou préserver votre emploi. NON aux institutions, il ne s'agit pas d'éviter la surenchère médiatique pour ne pas écorner l'image du sport. NON aux parents, il ne s'agit pas d'oublier pour continuer comme avant, pour que votre enfant accomplisse ce que vous projetez pour lui. Ces arguments, ces logiques, érigent les murs qui protègent les agresseurs. Il faut parler, le dire encore et encore.

OUI, nous, athlètes de haut niveau, souhaitons que les choses changent. OUI, nous avons la responsabilité que d'autres témoignages ne sortent pas dans vingt ans. OUI, les personnes impliquées qui ont laissé le mal se répandre doivent assumer leur inaction. OUI, nous soutenons la ministre des Sports qui a su prendre des positions fortes et engager la lutte contre toute forme de violence dans le milieu sportif.

*"Ne laissons pas le mur du silence se reconstruire!"*: Nous appelons à la création d'une cellule d'écoute des victimes, indépendante des fédérations et tenue de respecter l'anonymat le plus complet. Une cellule en capacité de saisir le ministère des Sports pour permettre le lancement d'enquêtes administratives et la saisine du procureur de la République.

Nous proposons que les casiers et les antécédents judiciaires des bénévoles, des entraîneurs et des dirigeants de clubs et de fédérations soient systématiquement contrôlés, par une cellule neutre, indépendante et dotée d'une capacité d'intervention.

Et l'interdiction à vie d'exercer tout métier au contact de la jeunesse, quel que soit le domaine, pour tous les agresseurs et les prédateurs sexuels avérés.

Nous demandons enfin la mise en place d'actions de formation, de sensibilisation et de prévention pour éduquer les enfants, adolescents, entraîneurs et managers dans toutes les structures sportives.

A tous ! Sportifs, parents, entraîneurs, managers, présidents de fédération, de ligue, de club, bénévoles, journalistes, médecins, politiques, victimes ou témoins, amoureux du sport, ne laissons pas le mur du silence se reconstruire !

*Signataires : Les membres de la Commission des athlètes de haut niveau du Comité national olympique et sportif français composée de : Ophélie David, Astrid Guyart, Marie Martinod et Nathalie Péchalat (rédacteurs) ; Gwladys Epangue et Fabien Gilot (coprésidents) ; Joël Abati, Valentin Belaud, Sarah Benchali, Kévin Bouly, Matthieu Brelle-Andrade, Gilles Cherdieu, Margaux Chrétien, Souleymane Cissokho, Manuel Cornu, Paul-Henri de Le Rue, Ladji Doucouré, Youna Dufournet, Gévrise Emane, Emilie Fer, Laurence Fischer, Thibault Godefroy, Tatiana Golovin, Emilie Gomis, Gauthier Grumier, Olivier Guillon, Charlotte Hym, Ayodele Ikuesan, Anouck Jaubert, Ludivine Kreutz, Franck Lafitte, Benjamin Lang, Jonathan Laugel, Laëtitia Le Corguillé, Hélène Lefebvre, Christophe Legoût, Jérôme Neuville, Valérie Nicolas, Mélonin Noumonvi, Vincent Milou, Jérémy Monnier, Sarah Ourahmoune, Matthieu Péché, Carole Péon, Ingrid Petitjean, Hongyan Pi, Florent Piétrus, Delphine Racinet-Réau, Romain Riboud, Teddy Riner, Isabelle Severino, David Smétanine, Gaëtane Thiney, Jean-Charles Valladont.*

## **22 - Tribune : "Nous ne serons plus celles qui encaissent" : après l'affaire Matzneff, des personnalités du monde littéraire réclament la fin de la "loi du silence"**

Dans le langage courant, on parle de "tartuffe" pour décrire l'hypocrite, de "don Juan" pour le libertin. Parlera-t-on un jour de "matzneff", avec une minuscule, pour désigner le prédateur d'enfants ? Ce scandale, si courageusement restitué par Vanessa Springora dans *Le Consentement*, prouve qu'il s'agit d'une affaire nationale et non de remous propres au seul milieu littéraire. Bien sûr, la pédocriminalité doit être punie comme telle. Mais une question se pose. Les femmes ne sont-elles pas toujours, d'une manière ou d'une autre, infantilisées, ramenées au statut d'éternelles mineures ?

Penser à leur place, jouer avec leur corps, imaginer qu'elles sont d'accord, forcément d'accord, n'est-ce pas l'aveu d'une mentalité vétrolée, héritage de plusieurs siècles de domination masculine ? La femme, *objet non rationnel*, aurait besoin de l'homme pour découvrir ce qu'elle désire. Un tel état d'esprit justifie pour beaucoup les actes les plus répréhensibles.

Le cas Matzneff a suscité l'indignation. On aurait pu attendre qu'il soulève des interrogations plus larges sur les violences sexuelles et sexistes dans l'édition. On a davantage entendu les réactions hostiles de certains. "N'en fait-on pas un peu trop ?" "La censure a-t-elle repris du service ?" "Ne cherche-t-on pas à moraliser, donc à tuer la littérature ?" Notre société serait entrée dans le règne du puritanisme et de la dénonciation, #balancetonporc oblige. Le malaise est palpable.

Le sexism dans l'édition est une réalité, comme dans bien d'autres secteurs. Mais c'est une réalité cachée dans un milieu massivement féminin. Les femmes constituent en effet près de 75% de la totalité des effectifs (chiffres de 2016). Les attachés de presse et assistants commerciaux sont à 93% des attachées de presse et des assistantes commerciales. Ne parlons pas des assistantes d'édition, surreprésentées. L'édition fait rêver. Ce rêve a un coût.

*Remarques déplacées et agressions physiques* : Comme dans la presse et le cinéma, nous sommes nombreuses - trop nombreuses - à avoir été confrontées à des violences sexistes et sexuelles, nous plongeant parfois dans une zone grise. Remarques déplacées, attouchements, brutalité psychologique, agressions physiques... Avec pour seule réponse la sidération, cet autre visage de la culpabilité, dans un renversement des rôles tristement connu. Est-ce ma faute ? Ai-je provoqué

malgré moi cette caresse dont je ne voulais pas, ces mots qui me salissent ? Suis-je une victime ? Pire : une imbécile, une oie blanche ?

À ces questions, il nous faut aujourd'hui répondre non. Et parce que la réalité se façonne dans le langage, il est temps de bousculer le lexique. Non, nous ne serons plus celles qui encaissent, celles qui subissent. Non, nous ne resterons pas passives. Dire "J'ai été victime" ne suffit pas. Osons le : "Vous n'avez aucun droit sur moi." Renversons la perspective, renvoyons l'agresseur à sa responsabilité.

Économique ? Oui, car c'est de cela aussi qu'il s'agit. Le sexisme est l'une des conséquences d'un système général délétère, qui repose sur le pouvoir, le symbole et l'argent. Le pouvoir tout d'abord. Même si les choses évoluent depuis quelques années et que de plus en plus de femmes accèdent aux fonctions de direction, les postes-clés restent souvent aux mains des hommes. Le symbole, ensuite. Dans ce tout petit monde, on mêle sans arrêt fiction et réalité, on enjolive et on réécrit l'histoire ; après tout, point de réel sans pente romanesque... Là où une femme crie "*violence*", on répondra "*badinage*", "*charme*", "*séduction à la française*". Deux versions des faits ; parole contre parole.

"*On ne tue pas la poule aux œufs d'or*" : Quant à l'argent... Le silence des femmes dans l'édition ne s'explique-t-il pas aussi par la précarisation d'un secteur soumis à des impératifs financiers intenables ? Que dira-t-on à la jeune attachée de presse, à l'éditrice ou à l'assistante harcelée par, au choix, un auteur à succès, un journaliste faisant la pluie et le beau temps, un supérieur hiérarchique, qui aurait le mauvais goût de se plaindre ? "Si tu n'es pas contente, il y en a dix comme toi qui attendent derrière la porte." Déclinaison du célèbre "*Tu as la chance d'exercer un métier dont tout le monde rêve et de vivre de ta passion*". La beauté de l'art, en somme, qui vaut bien quelques sacrifices. Surtout si les prédateurs contribuent à la rentabilité générale, gonflant le ventre des éditeurs et des actionnaires. On ne tue pas la poule aux œufs d'or.

Vraiment ? C'est ce qu'on pensait jusqu'à l'affaire Weinstein. En s'opposant enfin à leur désintégration physique, psychologique et professionnelle, les femmes sont en train d'éduquer la société des hommes. À ceux qui les soutiennent, aux hommes éclairés, elles demandent de continuer un combat qui gagnera toujours à être commun. À ceux qui se croyaient tout permis, elles apprennent la frustration et les limites. Rejettent l'état de minorité dans lequel ils auraient voulu les tenir. Pour certains, tout cela est neuf, et donc perturbant. Il faudra pourtant qu'ils s'y habituent. L'ère du silence est terminée.

Signataires : Caroline Laurent, autrice de la tribune, directrice littéraire aux éditions Stock, écrivaine - Olivier Adam, écrivain - Carl Aderhold, écrivain et scénariste - Amandine Ardouin, librairie - Jérôme Attal, écrivain - Clémentine Beauvais, autrice jeunesse - Claire Berest, écrivaine - Julien Bisson, journaliste - Théodore Bourdeau, journaliste et romancier - Cécile Coulon, écrivaine - Hadia Decharrière, écrivaine - Mélanie Decourt, directrice éditoriale - Frédérique Deghelt, écrivaine et réalisatrice - Delphine Depraz, éditrice - Claire Do Sêrro, directrice éditoriale littérature étrangère chez Robert Laffont & NiL - Béatrice Duval, directrice du Livre de Poche - Emmanuelle Favier, écrivaine - David Foenkinos, écrivain - Valentine Goby, autrice - Florence Hinckel, autrice jeunesse - Debora Kahn-Sriber, éditrice - Magali Langlade, responsable éditoriale - Anne Laborier-Berthelemy, attachée de presse - Romane Lafore, écrivaine et traductrice - Michèle Lancina, éditrice freelance - Estelle Lenartowicz, journaliste littéraire - Marc Lesage, traducteur - Olivier Liron, écrivain - Solène Marivain, chargée de communication - Florence Maletrez, responsable des droits - Lauren Malka, journaliste et autrice - Léonora Miano, écrivaine - Anne-Fleur Multon, autrice jeunesse - Lola Nicolle, éditrice et écrivaine - Léonor de Récondo, écrivaine - Karine Reysset, écrivaine - Anne-Marie Revol, journaliste et écrivaine - Anne Révah, écrivaine - Sarah Rigaud, directrice éditoriale - Agathe Ruga, écrivaine et fondatrice du Grand Prix des blogueurs littéraires - Anne-Charlotte Sangam, éditrice - Zoé Shepard, essayiste et romancière - Valentin Spitz, psychanalyste, essayiste et romancier - Fabrice Tassel, journaliste et écrivain - Aurélie Valognes, écrivaine - Caroline Vié, journaliste et écrivaine - Carole Zalberg, écrivaine

**23 - La ménopause ne doit plus être vécue comme un tabou mais une libération. Il est urgent de changer de regard sur cette étape de la vie !** - Tribune collective - huffingtonposte.fr

Alors qu'un récent sondage vient illustrer le manque d'information des Français.e.s sur la ménopause, il est urgent de changer de regard sur cette étape de la vie ! La ménopause est un des derniers grands tabous de notre société. Cette étape normale de la vie des femmes reste

cantonnée à une approche médicale et ne sort pas des cercles intimes de discussion des femmes concernées. C'est un sujet ignoré et moqué. Ainsi, 81 % des Françaises et Français indiquent ne pas être informé.e.s sur la ménopause et quatre femmes pré-ménopausées sur dix ont déjà entendu des blagues au sujet de la ménopause.

Aussi, on ignore ce que vivent les femmes à ce moment de leur vie : quatre sur dix indiquent que la ménopause a eu un impact négatif sur leur quotidien et une sur cinq a déjà caché les effets de la ménopause dans sa vie privée. Seule une femme pré-ménopausée ou ménopausée sur deux en a parlé à son conjoint. Elle peut désorganiser la vie professionnelle, tandis que les femmes ont peur que cela handicape leur carrière. La ménopause, ne se raconte pas, elle se vit dans le silence.

Si la ménopause fait l'objet d'un tel tabou, c'est parce qu'elle marque la fin de la fécondité des femmes. Notre société, héritière de représentations patriarcales, valorise et sexualise les femmes fécondes et donc jeunes. Si les signes de vieillesse des hommes sont glorifiés, tels les cheveux poivre et sel, ou la barbe grisonnante signes de sagesse, l'âge des femmes se tait, les rides se cachent et les cheveux blancs se teignent. Les femmes ménopausées encore plus que toutes les femmes, doivent se faire discrètes, disparaître de nos écrans, devenir invisibles. Comment alors la ménopause pourrait-elle être vue autrement que négativement ?

*Briser un tabou :* Il est impératif de briser le tabou de la ménopause. Tout d'abord pour des raisons de santé. Parce que le sujet n'est pas discuté, les Françaises ne connaissent pas les risques pourtant réels d'aggravation de santé qu'induit la ménopause, en dehors de l'ostéoporose. Il est ainsi nécessaire d'offrir à toutes les femmes une consultation gratuite de gynécologie à partir de 45 ans. Mieux informées, les femmes pourront alors mieux apprécier cette étape qui est aussi, pour beaucoup, une libération et ouvre la porte vers une autre forme d'accomplissement.

Il est enfin impératif de briser le tabou de la ménopause, car il est le reflet d'une société sexiste: les femmes sont tolérées sous condition, lorsqu'elles remplissent ou sont en capacité physique de remplir leur rôle de procréatrices. C'est pourquoi, femmes de toutes les générations, nous souhaitons ouvrir un véritable débat de société et une discussion publique pour qu'enfin soit mieux prise en compte la ménopause.

Nous sommes convaincues qu'il s'agit là d'une question de santé publique, mais aussi de notre statut à toutes dans la société. Nous ne voulons plus être considérées comme des seuls corps voués à la reproduction. En changeant le regard sur la ménopause, c'est notre destin de femmes, que nous souhaitons nous réapproprier. En brisant ce tabou, c'est l'égalité entre les femmes et les hommes que nous voulons affirmer.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter la totalité de l'enquête "Les Français et la ménopause".

*Signataires :* Agnès Jaoui, *Contributeur*; Blandine Métayer, *Contributeur*; Anne-Cécile Mailfert, *Contributeur*; Sophie Kune, *Contributeur*; Également : Marina Tomé, actrice, responsable AAFA-Tunnel des 50; Catherine Piffaretti, Comédienne, Coresponsable AAFA-Tunnel de la Comédienne de 50 ans; Sophie Dancourt, fondatrice et rédactrice en chef de J'ai Piscine Avec Simone; La Fondation des Femmes AAFA-Tunnel de la comédienne de 50 ans; Règles Élémentaires; Force Femmes; Femmes Actuelles.

## 24 - Mère célibataire: le poids de la charge mentale - blog.coooloc.com

La charge mentale on sait ce que c'est... Mais que sait-on de la charge mentale de la mère célibataire ? Plusieurs livres, témoignages, romans sont sortis ces derniers temps et éclairent le quotidien de ces femmes qui n'ont que trop rarement la possibilité et le temps de prendre la parole. Les femmes sont occupées, le dernier roman de Samira Ayachi le rappelle. Obligée de jongler entre ses obligations de mère, de femme active, la mère célibataire est trop prise sur tous les fronts pour penser à se défendre ou à changer les choses. Et reste, de fait, dans l'ombre de la société.

*Le silence des mères célibataires :* C'est très étonnant ce qui se passe avec les mères célibataires, remarque la romancière Samira El Ayachi. Elles sont extrêmement nombreuses - on compte 3 millions de familles monoparentales dont l'immense majorité ont une femme à leur tête. « Les mères

célibataires ont l'obligation de se démener pour mener de front leurs obligations de mère solo et leur activité professionnelle. Or la difficulté de leur situation est sous-estimée car elles sont trop occupées pour faire entendre leur voix. »

Pourtant la situation commence à évoluer, notamment avec la crise des gilets jaunes qui a permis de mettre en lumière la situation précaire des mères célibataires. « L'héroïne de mon roman comprend que, même si elle vit seule dans son coin, il existe un lien entre sa bataille intime et la révolution à l'œuvre ... sauf qu'elle n'a pas le temps d'y aller » raconte Samira. C'est exactement ce qu'explique Julie Dénès, maman solo de deux enfants et auteur d'un témoignage intitulé *(Dé) charge mentale*. « Je comprends parfaitement le phénomène des gilets jaunes. Je n'y ai jamais pris part cependant, car ils se rassemblaient le samedi. Et moi, le samedi, j'ai les enfants ! »

Débordées, ne pouvant faire entendre leurs voix, les mères célibataires doivent affronter une profonde solitude. « Lorsque l'on compte chaque centime d'euro, on ne sort plus pour aller rencontrer les autres, voir ses amis. Et l'on n'ose plus inviter les autres chez soi. Progressivement on s'isole » remarque Julie Dénès.

*Une société organisée pour les couples* : Témoignage ou roman, le constat est le même. La société n'est ni faite ni prête à reconnaître les mères célibataires. « Les mères célibataires sont victimes d'un abandon collectif de la société » explique Samira El Ayachi. En effet, renchérit Julie Dénès : « La société est faite pour les couples : elle a été créée sur la base du couple qui devait faire des enfants. » Et c'est au moment de la séparation que se dévoile ce qui est masqué par la conjugalité remarque Samira : « la précarité financière des femmes - moins bien payées que les hommes - et le poids de la vie domestique qui repose très majoritairement sur leurs seules épaules. »

La société actuelle accepte que les hommes soient absents de la sphère domestique pour occuper la sphère collective. Ainsi, l'ex-compagnon de l'héroïne, dans le roman de Samira, est absent. « Et rien ne l'oblige à être présent ». Dans ce cas, la réalité rejoue, voire dépasse la fiction. Les associations qui travaillent avec les mères célibataires multiplient les témoignages : pères qui ne daignent pas venir chercher leurs enfants les week end où ils en ont la garde ; pensions alimentaires jamais versées... L'inégalité est la règle souligne l'héroïne de Samira. Papa solo et mère célibataire ne sont pas logés à la même enseigne. « Le papa célibataire va peut-être très vite trouver une femme pour le seconder. »

*La double charge mentale de la mère célibataire* : Devant se battre pour la reconnaissance de ses droits et des devoirs de son ex-conjoint, la mère célibataire doit aussi penser à chaque détail de la vie quotidienne. « On ne se rend pas compte de ce que cela coûte à une femme de travailler » remarque Samira. « Elle doit se débrouiller pour assurer toutes ses tâches, organiser sa charge mentale. La mère célibataire finalement travaille pour pouvoir mener sa vie professionnelle. ». Or le travail n'est pas un choix dans son cas. C'est une question de survie pour elle et ses enfants, sachant que nombre de familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Julie Dénès raconte dans son livre comment elle a dû accepter un travail qui ne lui disait rien. Mais elle avait besoin d'un salaire équivalent à trois fois son loyer, pour emménager dans ce qui s'est révélé être un dépotoir, avec cuve à mazout à côté de la salle de bains. « Mais je n'avais pas le choix » explique-t-elle.

Comment expliquer que cette double charge mentale repose sur les épaules des femmes ? Samira El Ayachi a imaginé la rencontre de son héroïne avec une femme ayant participé à la révolution féministe. « Je voulais une confrontation entre la génération #metoo et la génération des années 70. » À l'époque, les femmes ont pensé que, pour être libres, elles avaient besoin d'acquérir leur indépendance économique. « Sauf qu'il n'y a pas eu en parallèle de réflexion sur la répartition des tâches. On commence seulement à reconnaître - et heureusement ! - le poids de la charge mentale » souligne Samira. « On se rend compte aussi qu'une grande partie des hommes ont construit leur carrière sur le travail bénévole des femmes. Les femmes, elles, sont dans un déchirement

permanent : avoir une vie professionnelle et offrir une enfance normale et une présence rassurante à leurs enfants. »

*La mère célibataire, une force - fragile - mais en marche :* La mère célibataire est une machine de guerre, souligne Samira. Mais elle est seule. « J'alerte sur le risque de burn out et de surmenage». La mère célibataire, abandonnée par le collectif, doit puiser en elle la force dont elle a besoin pour assumer cette charge mentale. Mais à quel prix ? insiste Samira. On ne sait pas quels renoncements professionnels ou personnels elle a accepté pour assumer seule son travail et sa famille. Certes, elle a un statut symbolique fort mais il existe un décalage énorme entre ce qu'elle affronte et les aides proposées.

Ainsi de nombreuses mères célibataires, à l'image de la puéricultrice et blogueuse Muriel Ighmouracène, remarquent que les aides pour les gardes d'enfants s'arrêtent lorsque ces derniers atteignent l'âge de 6 ans : « Je travaillais en moyenne 50 heures par semaine et dépensais un quart de mes revenus en frais de garde. Ma fille ayant 8 ans, ... je n'ai plus la moindre aide pour ces frais. Ce qui est logique, puisque comme tout le monde le sait, un enfant de 6 ans est assez autonome pour se garder seul... La mienne est sûrement juste un peu en retard... ».

Les mamans solo n'ont donc pas droit à l'erreur et ne peuvent compter que sur elles-mêmes pour trouver des solutions. Mais il y a tout de même une lueur d'espoir soulignent Samira et Julie. Il existe des associations pour les mères célibataires, sans compter que les modes de vie évoluent. La co-location entre parents solo se développe, de même que l'habitat collaboratif. Cela permet de trouver des alternatives et de l'entraide hors de la société de marché pour permettre aux parents solos de vivre une vie à peu près normale.

*Mère célibataire : un atout pour la société :* Pourtant, remarque Samira, la société perd à ne pas faciliter la vie de la mère célibataire. Toute cette énergie qu'elle déploie pour assurer sa vie et celle de ses enfants, elle pourrait en faire bénéficier la société. « Il me semble que le collectif est privé de la contribution de ces femmes, de leur travail- qu'elles soient infirmières, chercheuses, chef d'entreprise parce qu'elles ne peuvent pas s'y investir suffisamment ».

« Les hommes, depuis des siècles, ont été éduqués pour être invulnérables. Nous vivons dans une société qui ne laisse pas de place à la vulnérabilité. Les femmes doivent être des superwomen. Mais imaginez la société qui serait la nôtre si les femmes avaient plus de poids. En effet, pendant des siècles, les femmes ont été culturellement éduquées pour prendre soin des autres. Que serait une société qui, au lieu de s'appuyer sur les rapports de force, reconnaîtrait la vulnérabilité, l'entraide, la nécessité de prendre soin de l'autre ? Si j'ai écrit ce roman, c'est parce que justement, c'est le rôle de l'écrivain que d'imaginer un monde possible différent de celui dans lequel nous vivons. »

En attendant, Samira dénonce comme une fiction la figure de la mère célibataire comme une parfaite superwoman. « Les femmes sont fortes et vulnérables en fonction de l'humeur, de leur état de fatigue. Nous sommes multiples et nous avons droit de le dire ». Comme quoi, il faut parfois avoir recours à la fiction pour rappeler la réalité.

## 25 - Pourquoi la crise climatique engendre toujours plus de violences envers les femmes - Marcus Dupont-Besnard - //www.numerama.com/

Le changement climatique a aussi des conséquences humaines. Un rapport de l'ONG International Union for Conservation of Nature est accablant sur les violences faites aux femmes à cause de la crise climatique. Le changement climatique est une réalité qui se constate à travers de nombreux faits scientifiques : les gaz à effet de serre dans l'atmosphère ; les glaciers qui fondent ; des records de température ; ou, très récemment, les violents incendies en Australie. Mais cette crise est plus large encore : tout notre modèle de société est concerné. L'ONG International Union for Conservation of Nature (IUCN) a publié, mercredi 29 janvier 2020, un rapport dédié à l'impact des dégradations environnementales sur les femmes. Cette étude, appartenant à un projet mené sur dix

ans, a pour titre « La violence basée sur le genre et son lien avec l'environnement : la violence de l'inégalité ». Elle agrège des données à partir de plus de 1 000 sources et documents provenant de la société civile, de gouvernements, d'environnementalistes, de praticiens, de décisionnaires en politiques publiques, de militants et de travaux académiques. Toutes ces sources évoquent les violences basées sur le genre mais dans un contexte environnemental particulier : pressions morales, agressions sexuelles, viols, prostitution forcée, en font partie.

*Le chantage sexuel* : Dans de nombreux pays, la problématique posée par la crise climatique concerne les ressources. L'une des conclusions de l'étude est que, plus les ressources naturelles se raréfient, plus le système de priviléges déjà en place se renforce. Les violences sexistes deviennent alors un outil encore plus important pour solidifier les inégalités de genre et opprimer les femmes. Cela passe entre autres par le chantage sexuel. Comme l'explique le rapport, on peut relever l'exemple, en Afrique orientale et australie, du « sexe contre du poisson » : quand cette ressource en nourriture se fait rare, des pêcheurs refusent de vendre des poissons aux femmes, sauf faveurs sexuelles.

Autre facteur d'augmentation des risques de violences : plus les ressources naturelles se font rares, « plus les femmes et les filles doivent aller plus loin pour chercher de la nourriture, de l'eau ou du bois de chauffage ». Ces trajets sont plus longs, l'éloignement avec le foyer d'origine aussi, et la tâche est également plus ardue quand les ressources sont plus difficiles d'accès. C'est davantage propice à faire peser divers dangers physiques sur les femmes — dont le chantage sexuel comme celui évoqué précédemment mais il en existe bien d'autres.

*Les femmes qui défendent l'environnement subissent des pressions* : Dans les quinze dernières années, 684 défenseurs de l'environnement ont été assassinés en voulant protéger leur lieu de vie et les ressources naturelles qui y sont. On sait donc que, globalement, les meurtres de militants environnementaux sont en augmentation, tout comme les pressions sociopolitiques envers eux. Mais les femmes sont encore plus victimes de ces intimidations. « Les femmes militantes semblent faire face, quant à elles, à des niveaux croissants de violences sexistes visant à les priver de leur pouvoir, à saper leur crédibilité et leur statut au sein des communautés », indique le communiqué. Quand ces violences ne menacent pas leur vie ou leur intégrité physique directement, elles ont tout le moins pour but de les décrédibiliser. En creux, il s'agit d'éviter que les autres femmes suivent leur exemple.

Les mères qui militent pour l'environnement sont associées à de 'mauvaises mères' Entre 2015 et 2016, 609 agressions ont été enregistrées contre femmes défenseuses des droits humains et de l'environnement, rien qu'en Amérique centrale et au Mexique. Dans certaines communautés, des mères de famille qui s'engagent en faveur de l'environnement sont stigmatisées comme de « mauvaises mères » qui ne s'occupent pas de leur foyer.

*Le sujet doit être plus visible* : Pour l'IUCN, il est clair que les violences basées sur le genre sont omniprésentes et que les preuves rassemblées sont suffisantes pour estimer que la crise climatique ne fait qu'accroître ces violences. Là où les dégradations environnementales augmentent, ce n'est donc pas seulement la pénurie, l'angoisse où la pression sur l'écosystème qui augmentent, mais aussi les violences envers les femmes. Les écologistes tirent aussi la sonnette d'alarme sur la justice sociale

Ce rapport n'est pas le seul à en arriver à une telle conclusion. Une étude parue dans *Nature Climate Change* en novembre 2019 évoquait l'impact négatif du changement climatique sur la possibilité des femmes à prendre des décisions et à défendre leur place dans la société en Afrique et en Asie. Lors du sommet de la COP25, à Madrid, en décembre dernier, de nombreux militants ont dénoncé le peu de prise en compte des défis reliés au genre et à la justice climatique.

## 26 - #JeSuisMila : une jeune lesbienne menacée de mort après une charge contre l'islam - têtu.com

Après avoir critiqué l'islam dans une vidéo sur Instagram, Mila, jeune lesbienne, s'est retrouvée victime de cyberharcèlement. De nombreux internautes s'en sont émus et l'extrême droite a sauté sur l'occasion pour récupérer l'affaire...

Mila a 16 ans. Samedi 18 janvier, elle fait un live sur son compte Instagram consacré au chant. Compte sur lequel elle ne cache pas le fait d'être lesbienne. Dans cette vidéo, répondant à des insultes sur un registre religieux d'un jeune homme qu'elle a éconduit, l'ado aux cheveux courts et teints en violet se met à critiquer avec virulence les religions en réaction à certains commentaires d'insulte, et aborde l'islam : « Je ne me suis pas gênée pour dire ce que j'en pensais. Je déteste la religion. Le Coran est une religion de haine (sic). Il n'y a que de la haine là-dedans, l'islam est une religion de merde. C'est ce que j'en pense. »

Elle poursuit plus loin : « Votre religion, c'est de la merde. Votre dieu, je lui mets un doigt dans le trou du cul. » Par la suite, les extraits de cette vidéo concernant (uniquement) l'islam ont été publiés sur Twitter par un jeune homme qui appelle à signaler le compte Instagram de Mila : « 1 min de haine envers les religions et surtout envers l'Islam on est en 2020 et la communauté multicolore veut se faire respecter mais continuer de cracher sur les autres» commente-t-il.

*Cyberharcèlement* : Si le propriétaire de ce compte Twitter précisera ensuite qu'il ne voulait pas appeler à l'insulte et à la violence, le mal est fait. La vidéo a été vue près d'un million de fois sur le réseau social. L'adolescente lesbienne s'est mise à recevoir des centaines puis des milliers de messages d'insultes et de menaces de mort, lui reprochant de critiquer l'islam, assortis de commentaires lesbophobes et sexistes. Un camarade du lycée qui l'a reconnue a même indiqué sur les réseaux sociaux le nom de son établissement. Plusieurs internautes racontent également que des gens ont attendu l'adolescente devant son lycée lundi.

Cette campagne de cyberharcèlement particulièrement violente a provoqué un hashtag de soutien sur Twitter, qui s'est rapidement hissé à la première place des sujets les plus commentés du réseau social : #JeSuisMila. Peu après, un hashtag #JeNeSuisPasMila a également fait son apparition, et a rapidement rejoint le premier dans les *trending topics*.

*Récupération* : « Je ne peux plus mettre un pied dans mon lycée » a-t-elle confié à Bellica, le seul média à avoir, pour l'heure, parlé de sa situation. À y regarder de plus près, Bellica n'est pas tout à fait un webzine comme les autres. Il a été fondé par Solveig Mineo, figure de premier plan du féminisme identitaire, qui se revendique ouvertement «féministe blanche occidentaliste». Son discours consiste principalement à tenter de démontrer que le sexism et l'homophobie en France s'expliqueraient par l'immigration. Aux dernières élections européennes, elle figurait sur la liste de Renaud Camus, théoricien du «grand remplacement». Pas étonnant, donc, qu'elle se soit précipitée sur l'affaire Mila, comme d'autres figures de la fachosphère, comme Damien Rieu, ou le membre du RN Jean Messiha, qui a sauté sur l'occasion pour critiquer sur Twitter le soutien d'une partie de la communauté LGBT+ aux migrants : « Les assos LGBT s'acharnent à extirper toute LGBTophobie de la société occidentale. Bien. Alors pourquoi diable ces mêmes assos s'acharnent-elles à soutenir l'arrivée massive de migrants provenant de sociétés fanatiquement et cruellement LGBTophobes ?! » Une récupération dont on se serait volontiers passé...

## 27 - Communiqué : Non au retour de délit de blasphème - UFAL

La liberté laïque de critiquer les religions, ainsi que la liberté d'expression sont, aujourd'hui encore, attaquées de toute part. Une jeune fille a été récemment injuriée, menacée de mort par égorgement et déscolarisée pour échapper à ces menaces parce qu'elle s'était insurgée, par une critique acerbe de la religion musulmane, contre un harcèlement sexiste et homophobe. Or, elle s'est vue mise en cause, accusée d'être en partie responsable de ces appels au meurtre, dans le

contexte alarmant de l'absence de réaction des partis politiques progressistes ou de certaines associations des droits de l'Homme ou prétendument féministes, voire même du déni des atteintes ainsi portées à ses droits fondamentaux.

Ainsi, M. Zekri, Délégué général du Conseil Français du Culte Musulman déclarait « *elle l'a bien cherché, qu'elle assume* ». Parallèlement, le Procureur de la République de Vienne (Isère) ouvrait deux enquêtes, l'une visant à retrouver les auteurs des menaces, l'autre de possible incitation à la haine. De son côté, Mme Belloubet, Garde des Sceaux, déclarait : « *l'insulte à la religion est une atteinte à la liberté de conscience* ». Nous prenons acte que la ministre est revenue sur ses déclarations après l'indignation légitime qu'elles avaient provoquée. Force est toutefois de constater que la ministre s'est contentée de plaider « *la maladresse* » de ses propos sans rectifier clairement la faute morale et juridique qu'ils constituaient.

Nous nous félicitons que le Parquet ait conclu que « *les propos diffusés, quelle que soit leur tonalité outrageante, avaient pour seul objet d'exprimer une opinion personnelle à l'égard d'une religion, sans volonté d'exhorter à la haine ou à la violence* ».

*Ces événements s'inscrivent dans une tendance alarmante au retour du délit de blasphème :* De telles prises de position, qui remettent en cause les fondements de notre République laïque, nos droits constitutionnels et la suppression, dès 1791 et confirmée en 1881, du délit de blasphème, sont d'autant plus inacceptables quand elles sont portées par des ministres de la République. Elles illustrent la dérive actuelle tendant à amalgamer pernicieusement la critique de la religion au racisme. Il faut sortir de cette escroquerie intellectuelle si bien dénoncée par le regretté Charb.

Nous avons l'obligation de dénoncer l'alliance objective de certains milieux religieux pour bâillonner la critique de leurs croyances et, en particulier, de dénoncer un certain islam, se disant modéré, qui montre une fois de plus son vrai visage alors qu'il est pressenti pour encadrer un problématique islam « de France ».

Comme Mme Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, les a justement qualifiés, les propos tenus par M. Zekri sont « *criminels et coupables* ».

Le Collectif laïque national entend continuer à défendre avec force et vigueur l'inalienable liberté que chaque citoyen de la République française possède de pouvoir s'exprimer et de pouvoir critiquer toute religion ou opinion, quelle qu'elle soit.

## CONTREVERSE

### 28 - sur le transactivisme : Le thread de Marguerite Stern - sur tweeter

Trois sujets divisent les féministes : prostitution, religions, transactivisme. Je n'ai aucun problème à dire que l'existence de la prostitution est une violence faite aux femmes (et même à celles qui ne sont pas en situation de prostitution, car nous sommes TOUTES prostituables) Aucun problème non plus à dire que la religion catholique c'est de la merde, que l'islam c'est de la merde, que le judaïsme et le bouddhisme c'est de la merde. Toutes les religions abîment de façon égale, la dignité des femmes.

Par contre, j'ai un problème à m'exprimer sur le transactivisme. Dès que je le fais, on me lynche. Ces attaques sont de plus en plus violentes, et je sais que de nombreuses autres féministes ne s'expriment pas à ce sujet parce qu'elles ont peur, à juste titre, d'être harcelées. Mais aujourd'hui, quitte à perdre beaucoup de soutiens, je n'en peux plus, et j'ai envie d'exprimer clairement ce que je pense. Peut-être un peu dans le désordre, sous le coup de l'émotion, mais tant pis.

Depuis que j'ai lancé le mouvement de collage contre les féminicides, je suis heureuse, et inspirée de voir des milliers de femmes investir l'espace public. rapidement, des collages sur d'autres

sujets que les féminicides ont commencé à fleurir, et c'est une bonne chose. J'ai moi même, pendant des mois, collé sur d'autres sujets avant d'en venir aux féminicides. Mais aujourd'hui, j'ai l'impression que le mouvement que j'ai créé, se retourne contre moi. De nombreuses branches comme celles de Lyon ou Montpellier par exemple, n'hésite pas à faire des collages sur des sujets clivants dans le féminisme, se positionnant clairement du côté intersectionnel, et excluant de fait, les féministes universalistes.

À Paris, quand j'ai accueilli chez moi des centaines de femmes au tout début du mouvement, j'avais bien précisé que je souhaitais qu'au delà de nos désaccords, nous soyons unies pour lutter contre les violences conjugales. Aujourd'hui, ça n'est plus du tout le cas. Des féministes universalistes me rapportent avoir été exclues de branches où les activistes se positionnent comme intersectionnelles, et font des collages sur des sujets clivant tout en utilisant l'étiquette (à mon grand regret, c'est devenu une étiquette) "collages féminicides". Bref. Aujourd'hui, j'ai découvert ce collage sur le compte instagram "Collages féminicides Montpellier" : « des sisters pas des cisters ». Et ça n'est pas le premier. J'ai donc décidé d'écrire ce thread pour dire ce que j'en pense.

La première chose, c'est que je trouve que les débats sur le transactivisme prennent de plus en plus de place dans le féminisme, et cristallisent même toute l'attention. J'interprète ça comme une nouvelle tentative masculine pour empêcher les femmes de s'exprimer. De tous temps, les hommes ont tenté de silencer les femmes en faisant taire leurs révoltes. Aujourd'hui, ils le font de l'intérieur en infiltrant nos luttes et en occupant le devant de la scène.

La deuxième chose, c'est que je trouve détestable qu'un outil aussi important que l'écriture inclusive, et qui est sensé servir les intérêts des femmes, soit désormais utilisé pour les invisibiliser. dans les débats féministes sur instagram (et j'ai conscience du fait qu'il s'agit peut-être de débats de niches), on n'utilise plus les mots "femmes" et "hommes" pour parler de sujets spécifiques comme les règles par exemple. On parle désormais de "personnes à vulves". Et bien je considère que ça m'invisibilise. Non, je ne suis pas une "personne à vulve", je suis une femme. Je suis née femme, et avant même ma naissance, dans le ventre de ma mère, j'ai subi des discriminations de ce fait. J'ai subi des choses qu'un homme qui voudrait devenir une femme ne pourra jamais appréhender.

Troisièmement, je suis pour qu'on déconstruise les stéréotypes de genre, et je considère que le transactivisme ne fait que les renforcer. J'observe que les hommes qui veulent être des femmes, se mettent soudainement à se maquiller, à porter des robes et des talons. Et je considère que c'est une insulte faite aux femmes que de considérer que ce sont les outils inventés par le patriarcat qui font de nous des femmes. Nous sommes des femmes parce que nous avons des vulves. C'est un fait biologique. Portez des robes, des talons et des perruques, maquillez vous, si vous voulez. Je n'irai pas crier à l'appropriation culturelle, mais ne venez pas dire que vous êtes des femmes. de la même façon que je n'aurais jamais l'indécence de brunir ma peau en déclarant que je suis noire.

Quatrièmement, arrêtez de me dire que je vous oppresse. C'est vous qui m'oppresez en renforçant justement ces stéréotypes de genre. Et j'ai le droit de le dénoncer car je n'appelle pas à la haine. Mes propos sont dans le cadre de la loi, puisque moi, contrairement à vous, je suis capable de faire la différence entre transidentité et transactivisme. C'est-à-dire entre les personnes et les idées. Que des personnes trans existent, je m'en fiche. Qu'elles viennent coloniser le débat féministe en ramenant tout à elles au point que certaines féministes dites "cis" n'aient plus que cette lutte pour objectif, me révulse. Cinquièmement, les sacro saintes notions de "liberté", de "choix" et de "tolérance" ne veulent rien dire si elles ne sont pas explicitées.

"j'ai la liberté de me voiler", "je choisis de me prostituer", "je suis trans, soit tolérante", cela ne veut rien dire. Oui tu peux dire que tu es libre de te voiler, de te prostituer ou d'être trans, mais la question du libre choix est illusoire. Je considère que ces choix sont le fruit d'un

conditionnement par le système patriarcal. S'il en était autrement, pourquoi les hommes ne se voileraient pas et ne se prostituerait pas autant que les femmes ? Il en va de même pour le transactivisme.

Pourquoi les personnes trans qui occupent le devant de la scène comme lors de la manifestation Nous Toutes, ou comme les drags queens (largement plus répandues que les drag king) sont-elles plus nombreuses ou du moins, plus visibles ? (et oui, je sais, ici on parle plutôt de travestissement, mais je considère que ce sont les mêmes mécanismes à l'œuvre)

Je conçois que des personnes trans puissent ne pas se reconnaître dans l'identité de genre attribuée à leur sexe. Que des hommes aient envie de porter des robes, que des femmes aient envie qu'on cesse de les sexualiser et de les infantiliser par le langage, d'où l'envie de changer d'image et donc de prénom. Mais tout ceci (les vêtements, les appellations sociales), ne demandent qu'à être déconstruites. Pour les déconstruire, inutile de dévoyer les débats féministes.

Je précise que, quand je m'exprime à ce sujet, je reçois habituellement beaucoup d'insultes, de menaces, et de messages condescendants. Mais je reçois aussi beaucoup de messages de femmes qui pensent comme moi, mais qui ne le disent pas parce qu'elles ont peur.

Et dernièrement, si vous voulez m'attaquer ou me contredire, faites-le avec de vrais arguments, pas à base de ressentis. J'ai conscience du fait que certaines personnes vont me dire qu'elles sont blessées par mes propos, mais ces personnes là doivent aussi réaliser que je suis blessée par les leurs. Et j'ai, comme elles, le droit de l'exprimer. Mais je le fais de façon construite, et j'avance des arguments qui relèvent des sciences dites "dures" et sociales.

## 29 - Pour un féminisme inclusif envers les femmes transgenres - Texte collectif

« Dénigrer, nier le vécu, ridiculiser [...] c'est de la transphobie ». Depuis deux semaines, un débat très virulent anime les militant·e·s féministes et transactivistes sur les réseaux sociaux. En réponse à Marguerite Stern, la fondatrice du mouvement « Collage féminicides », un collectif de militantes souhaite mettre ses arguments dans le débat quant à leur désaccord de fond et les conséquences de tels propos sur les femmes transgenres.

Depuis deux semaines environ, un débat très virulent anime les militant·e·s féministes et transactivistes sur les réseaux sociaux. Marguerite Stern, fondatrice du mouvement « Collage féminicides », a publié une série de tweets le 22 janvier à l'encontre des militant·e·s pour les droits des personnes transgenres, les accusant d'être « une nouvelle tentative masculine pour empêcher les femmes de s'exprimer », ciblant plus particulièrement la façon de s'habiller et de se maquiller des femmes transgenres selon elle, les méprisant sciemment en disant que ce sont des hommes, et affirmant : « Nous sommes des femmes parce que nous avons des vulves ». Plusieurs de ses anciennes compagnes de lutte se sont désolidarisées de ses propos. En revanche, une tribune de Charlie Hebdo a été publiée en relayant ses arguments, de même qu'un article du Monde que nous avons jugé peu équilibré. Nous souhaitons donc par cette tribune mettre nos arguments dans le débat quant à notre désaccord de fond et les conséquences de tels propos sur les femmes transgenres, notamment. Une femme transgenre est une femme. En le niant, Marguerite Stern oublie que des femmes transgenres ont participé à coller contre les féminicides, pour la simple raison qu'elles sont personnellement concernées par les violences sexistes.

Pourquoi ? Parce que les femmes transgenres subissent, elles aussi, le patriarcat dans toutes les violences qu'il contient, en plus de la transphobie qui les discrimine sur tous les plans : accès au travail, au logement, aux soins, peuvent se voir refuser la garde de leurs enfants, et sont exposées aux agressions physiques ou sexuelles, aux violences conjugales, au viol, aux situations de danger, au harcèlement, et au féminicide. Cet état de fait pousse les plus vulnérables à la dépression ou au suicide. Mais ce n'est pas l'identité de genre qui rend une personne malheureuse, c'est le sexism et

la transphobie environnante, c'est la haine et les préjugés. La transphobie tue ! D'où les « TDoR », journées commémorant la mémoire des personnes trans assassinées.

Quand vous écrivez, Mme Stern, que « les hommes qui veulent être des femmes, se mettent soudainement à se maquiller, à porter des robes et des talons (...) Portez des robes, des talons et des perruques, maquillez vous, si vous voulez. Je n'irai pas crier à l'appropriation culturelle, mais ne venez pas dire que vous êtes des femmes. De la même façon que je n'aurais jamais l'indécence de brunir ma peau en déclarant que je suis noire. » Cette généralisation et cette comparaison avec le blackface sont intolérables. Il ne s'agit pas d'hommes qui se déguisent en femmes, ce ne sont pas des clowns, et toutes les femmes transgenres ne portent pas des robes et des talons, ne sont pas maquillées «à outrance» comme vous semblez le prétendre. Cette description est caricaturale et sexiste. Ensuite, les femmes transgenres ne s'habillent pas «en femme» le temps d'une soirée pour se moquer d'elles, les rabaisser, les dominer, comme le font ceux qui se livrent à un blackface occasionnel. D'ailleurs, vous ne reprochez jamais aux militantes cis (nées assignées femmes) de «renforcer les stéréotypes» quand elles s'épilent, se maquillent, mettent des talons hauts ou des faux cils. Seules les femmes transgenres doivent être irréprochables et montrer pattes blanches. De la définition de la transphobie.

Quant à votre conception ultrabiologisante de l'appartenance à la catégorie femmes, rappelons que la science biologique n'existe pas en dehors de la société. Les chercheur·ses sont soumis·ses aux mêmes croyances collectives que les autres agents sociaux. La référence au biologique est l'étandard des conservateurs qui veulent calquer l'ordre social sur l'ordre biologique, plaquant sur la complexité du réel une norme bicatégorielle, car le corps est un marqueur sexuel, racial, social, et qu'au travers de son contrôle, on maintient l'ordre social, le patriarcat, et on légitime les rapports d'exploitation, les violences, ou la pathologisation des minorités. La réalité biologique est complexe, plurielle, et les deux catégories du genre insuffisantes pour en rendre compte. Les indicateurs qui permettent toute classification sont construits, discutés et évoluent avec l'histoire. Quelle est la proportion acceptable de testostérone chez une femme pour que sa féminité ne soit pas remise en question, comme on l'a vu lors de polémiques sportives ? Que faire des chromosomes XXY, ou XX chez des personnes dotées d'un pénis ? L'avenir continuera à nous éclairer sur ces zones pas aussi claires que vous le prétendez.

Depuis vos publications défendant l'idée d'exclure les femmes transgenres, les traitant «d'agresseurs infiltrés», la parole transphobe s'est laissée pousser des ailes. Nous condamnons les insultes et les menaces que vous avez reçues, et vous, Mme Stern, n'oubliez pas les violences, les menaces de mort, les insultes, les humiliations, qui ne sont pas pour les femmes transgenres que le fait d'un cyberharcèlement, mais leur quotidien. Elles ne sont pas de la chair à polémique sur Twitter. Comment réagiriez-vous, si un jour vous aviez une fille transgenre ? La rejettez-vous, ou l'accompagneriez vous et l'aideriez-vous dans sa transition et son plein épanouissement dans sa vie de femme ?

La transidentité n'est pas une nouvelle lubie, un phénomène apparu comme par magie il y a dix ans. C'est juste devenu un peu moins tabou en Occident, grâce aux luttes des premier·es concerné·es. Les murs de la ville sont à toutes celles qui sont obligées de les raser de peur de rencontrer les violences masculines du fait de notre genre réel, supposé, de notre identité de genre ou de notre ambiguïté de genre. Ne pas accueillir que les sœurs dont les sorts nous ressemblent totalement, c'est aussi ça, l'effort de sororité.

Nous sommes pour la liberté d'expression. Mais dénigrer, nier le vécu, ridiculiser, déchainer sur les réseaux sociaux une séquence infernale d'humiliations, de procès d'intention, de mégenrages assumés et amusés, d'accusations graves, de suspicion sur leurs intentions, afficher une femme trans sur Instagram en lui reprochant d'avoir une apparence dite «masculine» alors que vous

reprochez par ailleurs aux femmes trans de se maquiller ou d'arborer des tenues ou des accessoires dits « féminins », c'est de la transphobie.

*Signataires : Fatima Benomar, membre de #NousToutes ; Florence Jacquet, fondatrice présidente de Alternatif World ; Pierrette Pyram, présidente et porte-parole de DIIVINESLGBTQI + Manon, militante transféministe et LGBTI+ ; Pierrette Pyram, Présidente et porte-parole de DIIVINESLGBTQI + Magalie Tiraboschi, membre #Noustoutes, membre du groupe discriminations de l'URI CFDT IDF ; Sasha, femme trans anarchiste et féministe.*

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 30 - Editathon sur les prisonnières de Saint-Lazare - 4 mars - Paris

Création collective de pages Wikipédia sur l'histoire des femmes emprisonnées à Saint-Lazare au 19ème siècle et au début du 20ème. Léproserie au 12e siècle, Congrégation de la Mission de Saint Vincent de Paul au 17e, prison sous la Terreur puis prison-hôpital pour femmes au 19e... La médiathèque Françoise Sagan occupe un lieu central de l'histoire parisienne depuis près de 1 000 ans.

A l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la médiathèque souhaite porter un regard nouveau sur l'histoire du lieu qu'elle occupe, et notamment sur la période où Saint-Lazare devient un lieu d'enfermement et de punition pour les criminelles et les prostituées.

Pour la seule année 1837, ce sont plus de 11 000 femmes qui sont passées par Saint-Lazare, dont l'histoire n'a retenu que quelques noms célèbres : des militantes comme Louise Michel, Hélène Brion ou Germaine Berton, des personnalités sulfureuses comme l'espionne Mata Hari, ou des criminelles au cœur de fait-divers romanesques à l'image de Marie Bourette lempoisonneuse, Marthe Hanau la « banquière des années folles » ou Chicago May, voleuse de renom...

En s'appuyant sur les nombreuses archives existantes (photographies, biographies, recherches universitaires...), la médiathèque souhaite entamer à partir de mars 2020 un travail autour de l'histoire de ces femmes. Elle proposera notamment un Editathon pour créer, avec ses usagers, de nouvelles pages Wikipédia dédiées à des femmes enfermées à Saint-Lazare et oubliées de l'histoire ou en complétant des pages déjà existantes mais partielles.

Un concours de nouvelles sera également proposé à partir des archives photographiques de cette période. Le résultat de ces actions sera ensuite valorisé au sein de la médiathèque à partir du printemps 2020.

4 mars - 15h à 19h - Médiathèque Françoise Sagan 8 rue Léon Schwartzberg 75010 Paris - Sur réservation : 0153246970 - [mediatheque.francoise-sagan@paris.fr](mailto:mediatheque.francoise-sagan@paris.fr) - Site internet

### 31 - 50 ans du MLF : Débat « Notre corps nous-mêmes » - 29 février

C'était en 1970, le 26 août exactement, elles n'étaient qu'une poignée pour aller déposer sous l'Arc de Triomphe, une gerbe «à la femme du soldat inconnu», plus inconnue encore que celui-ci. Pas nombreuses, mais drôles, insolentes, décidées à ébranler le monde, et très vite rejoints par des centaines, des milliers de femmes qui allaient constituer le MLF.

50 ans plus tard, alors que les luttes des femmes continuent et s'amplifient dans de nombreux pays, il importe de rappeler ce que furent les combats des années 1970, de prendre la mesure des ressemblances et des différences avec le moment présent, de souligner les continuités et les innovations, de s'emparer aussi des désaccords et des controverses, manière de faire vivre le débat démocratique au sein des mouvements féministes actuels.

Deux séquences pour aborder chaque thème retenu : un retour sur le passé (enjeu de transmission), une approche plurielle du présent, dans un dialogue intergénérationnel. Et chaque fois, une exposition ou projection et table- ronde.

- Première partie - 14h30-16h30 : « Un enfant, si je veux, quand je veux et avec qui je veux ! »  
Projection du film « Y'a qu'à pas baiser » (réalisé par Carole Roussopoulos en 1971) et table ronde autour de la lutte pour le droit à l'avortement, à la contraception et à la reproduction depuis les années 1970. Avec Marielle Issartel (co-réalisatrice du film Histoires d'A, 1974), Michèle Ferrand (L'interruption volontaire de grossesse (Que sais-je, 1987), Féminin-Masculin 2004), Véronique Séhier (Planning Familial) et Camila Arguelles (militante féministe argentine, fondatrice du mouvement "Deportistas Argentinas").

Table ronde animée par Annik Houel (Psychosociologue, militante du MLAC Lyon).

- Seconde partie, 17h15-19h15 : « Quelle(s) libération(s) sexuelle(s) ? »

Table-ronde avec Annette Lévy-Willard (Chronique d'une onde de choc : #MeToo secoue la planète), Liliane Kandel (Chroniques du sexe ordinaire, Temps Modernes 1974-1983), Soudeh Rad (Osez le clito, présidente de l'ONG Spectrum) et Diane Saint-Réquier (fondatrice de Sexy SouciS, formatrice en santé sexuelle).

« Votre libération sexuelle n'est pas la nôtre », disaient les féministes des années 70, refusant une « libération » qui profitait davantage aux hommes qu'aux femmes. Qu'en est-il aujourd'hui, à l'heure des accusations faites à la libération sexuelle des années 70, de MeToo, des réseaux sociaux ?  
Table ronde animée par Annik Houel (Psychosociologue, militante du MLAC Lyon)

Projections, débats, pause café/gâteaux : Avec le soutien de la Fondation des Femmes et du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir. RDV Paris VI<sup>o</sup>, au siège de la Fondation des Femmes, 9 Rue de Vaugirard métro Odéon/ RER Luxembourg

Pour s'inscrire : <https://forms.gle/QFsqXbbxKp4pvQ9F6>

### 32 - Causerie #47TV, Netflix : les séries à l'épreuve du féminisme - Centre Hubertine Auclert

- 25 mars

Toujours en partenariat avec Commune image, le Centre Hubertine Auclert vous propose sa deuxième causerie "Féminisme et pop-culture" le mercredi 25 mars à 19h. Le thème ? " TV, Netflix : les séries à l'épreuve du féminisme " ! Un débat en présence de Iris Brey, autrice et critique séries.

Lieu : Commune Image 8 rue godillot 93 St Ouen ; Contact : Julie Muret, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats, 01 75 00 04 46

## CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

### 33 - Livre/Manifeste : « Rebellez-vous » - Marie Laguerre avec Lauréne Daycard

Un après-midi d'été en juillet 2018, Marie Laguerre rentre chez elle à Paris. Sur le boulevard de la Villette, un homme l'interpelle. Ce n'est pas le premier, le harcèlement de rue fait partie du quotidien des femmes. Mais ce jour-là, Marie Laguerre ne baisse pas les yeux, lance un « Ta gueule ». L'homme revient vers elle et la frappe. Publiée, la vidéo de la scène sera vue près de 9 millions de fois. Marie Laguerre est devenue un symbole, presque malgré elle. Elle est cette femme de 22 ans, une étudiante qui ressemble à tant d'autres et qui, aujourd'hui, ose dire non. En France, elle est l'une des figures qui s'inscrit dans le mouvement #MeToo. Avant, elle se serait peut-être tue.

Dans son livre, elle raconte comment la jeune fille qu'elle était est devenue féministe. Animée d'une rage utile, elle invite les femmes à ne plus se laisser faire. Pourquoi est-ce aujourd'hui une nécessité ? Et surtout comment le faire, avec quels outils ?

L'affaire Weinstein a déclenché une prise de conscience et une libération de la parole. Dans ce basculement passionnant, Marie Laguerre incarne à sa façon ce nouveau féminisme. Son histoire fait écho à la vie de centaines de milliers d'autres femmes et a suscité l'intérêt du monde entier, du

Brésil au Royaume-Uni. Elle est l'une des voix de ce nouvel éveil que l'Iconoclaste souhaite faire rayonner.

@Ed\_Iconoclaste - 150 pages , 15,00 euro

### **34 - Théâtre : « Les survivantes »- Isabelle Linnartz et Blandine Métayer**

Cette pièce a été écrite à partir du recueil de témoignages de personnes accompagnées par le Mouvement du Nid, visibles dans la revue Prostitution et Société.

C'est une excellente nouvelle, qu'une pièce qui relaie la parole, les témoignages et les analyses des personnes en situation de prostitution soit ainsi à l'affiche d'un théâtre parisien pendant plus d'un mois. Dans le contexte actuel où la culture du viol prostitutionnel est encore omniprésente (assistanat sexuel, Emma Becker, etc.), il est important qu'elle remporte un beau succès. Nous vous encourageons donc à inviter tout votre réseau à une des représentations de la pièce ! Vous pouvez les faire bénéficier d'une réduction à l'aide d'un code promo (voir ci-dessous)

"Les survivantes" d'Isabelle Linnartz et Blandine Métayer au théâtre 13 du 3 mars au 5 avril !

Théâtre 13 à Paris, du 3 mars prochain au 5 avril.

Réservez votre place et invitez vos ami·es à l'aide de notre code PROMO (tarif de 14 euros) !

Lien de réservation : <https://www.theatre13.com/saison/spectacle/les-survivantes--2>.